



UNIVERSITÉ DU BURUNDI

GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI

Dépôt institutionnel officiel

<https://repository.ub.edu.bi>

Etude anthropologique de l'union libre au Burundi: analyse des facteurs déterminants

Ndayikengurukiye, Didace; Sous la direction du : Dr. Jean Bosco Manirambona

2022-03

UB, FLSH

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2418>

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIO-ANTHROPOLOGIE

=====



ETUDE ANTHROPOLOGIQUE DE L'UNION LIBRE AU BURUNDI :
Analyse des facteurs déterminants

Par:

Didace NDAYIKENGURUKIYE

Mémoire

présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Socio-anthropologie

=====

Identification des membres du jury:

Président du jury : Dr. Aloys TOYI

Directeur : Dr. Jean Bosco MANIRAMBONA

Secrétaire du jury : Pr. Viator NZIBAVUGA

Bujumbura, Mars 2022

=====

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président du jury : Dr. Aloys TOYI

Directeur : Dr. Jean Bosco MANIRAMBONA

Secrétaire du jury : Pr. Viator NZIBAVUGA

DEDICACES

A nos parents ;

A nos frères et sœurs ;

A toute personne qui nous est chère.

REMERCIEMENTS

Le présent travail comme tout travail scientifique, n'aurait pas été possible sans le concours de plusieurs personnes. Néanmoins, il nous est aujourd'hui impossible de dresser une liste exhaustive de tous les participants. Cependant, nous ne résistons pourtant pas au plaisir de mettre en évidence certains d'entre eux.

Ainsi, nous adressons d'abord nos sincères remerciements à notre Directeur de mémoire Dr. Jean Bosco MANIRAMBONA pour ses précieux conseils, ses orientations et critiques constructifs. Malgré ses multiples occupations, il nous a suivis et accompagnés depuis le choix du sujet jusqu'au bout de ce travail.

Nous adressons ensuite nos vifs remerciements à tous les enseignants qui ont contribué à notre formation depuis l'école primaire jusqu'à l'étape à laquelle nous sommes.

Nous exprimons plus particulièrement, notre sentiment de gratitude et de reconnaissance à tous les professeurs de master en Socio-anthropologie à l'Université du Burundi, surtout ceux du programme Nord-Sud dont nous sommes le fruit.

Il serait ingrat de passer sans dire un mot à tous nos informateurs lors de notre enquête de terrain. Qu'ils trouvent notre expression de reconnaissance pour la confiance qu'ils nous ont accordée en nous révélant leur expérience et leurs points de vue pour étayer notre recherche.

Nous ne pourrions pas terminer sans remercier notre cher ami, M. Arthur BIZIMANA pour son encouragement et sa patience de relecture. Nous n'avons pas de mots qui soient adéquats pour le remercier. Simplement, nous disons « Grand Merci ».

Enfin, nous remercions vivement nos condisciples, plus spécialement Emmanuel NGABIRANO, Divine ININHAZWE et Jeff AKETCHI LUHANGELA pour leurs échanges riches, leurs encouragements et les bons moments que nous avons passés ensemble tout au long de cette formation de master.

Bref, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail, nous disons merci !

RESUME

Dans cette recherche, notre préoccupation est de comprendre les facteurs déterminants du phénomène de l'union libre au Burundi. Il sied de mentionner que la pratique de l'union libre fut, depuis longtemps, marginalisée dans la société burundaise. Non seulement qu'elle est vouée à la déviance et à l'immoralité dans les représentations sociales, elle l'est aussi dans la morale chrétienne. De surcroît, la loi n°1/13 du 22 Décembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre interdit et condamne la pratique d'union libre sur tout le territoire national. Malgré tout cela, le phénomène de l'union libre persiste. En effet, à travers une lecture anthropologique centrée sur une méthode qualitative, nous avons collecté des récits de vie et des points de vue de différents acteurs surtout ceux qui ont expérimenté l'union libre pour nous rendre compte des motivations d'un tel choix. Ainsi, les résultats obtenus révèlent-ils que les causes de l'union libre sont liées aux différents facteurs. La variable de grossesse pré-nuptiale et de pauvreté ont été mises en évidence par la quasi-totalité de nos répondants. D'autres raisons évoquées sont notamment liées aux exigences du mariage moderne, des églises, de l'influence des autres, etc. Dans cette étude, nous nous sommes aussi intéressé sur les représentations sociales auxquelles fait face un couple en union libre. Ainsi, a-t-il été constaté que l'union libre est un choix normal pour certains informateurs mais, marginal pour d'autres. Les conséquences évoquées concernent surtout la femme et les enfants en cas de rupture.

Concepts clés : étude anthropologique, union libre, facteurs déterminants.

ABSTRACT

In this research, we are interested in exploring the key factors that shape the common-law union phenomenon in Burundi. It is appropriate to indicate that the phenomenon of common-law unions has been marginalized for a significant period of time in the Burundian society. Besides the fact that it is doomed to distrust and immorality in social representations, it has also been marginalized in Christian morality. Furthermore, Law No. 1/13 of December 22, 2016 on the protection of victims and the fight against gender-based violence bans and convicts the practice of common-law unions nationwide. Notwithstanding all this, the phenomena of common-law unions lingers. In fact, thanks to an in-depth anthropological study focusing on a qualitative method, we gathered stories and insights from a variety of practitioners, particularly from those who have been involved in the process, to gain an understanding of the underlying factors that led them to this strategy. Therefore, the findings indicate that the causes of common-law unions are linked to various elements. Hence, the grounds of premarital pregnancy and poverty were highlighted by almost all of our contributors. Other stated explanations include the pressures of present-day marriage, the churches, the weight of others, and so on. In this study, we were also intrigued by the prevailing social representations of a couple in a common-law relationship. As a result, it was established, through this study, that common-law unions are a natural choice, despite the fact that it is marginal for some witnesses. However, the implications of this are mainly directed at the woman and her children in case of a split-up.

Key concepts: anthropological study, common-law union, determining factors.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY.....	i
DEDICACES	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RESUME.....	iv
ABSTRACT	v
TABLE DES MATIERES	vi
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES HISTOGRAMMES	x
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	xi
AVANT-PROPOS	xii
0. INTRODUCTION GENERALE	1
0.1. Problématique	1
0.1.1. Les objectifs	3
0.1.2. Les hypothèses	3
0.2. Motivations du choix du sujet	3
0.3. Intérêt du sujet	4
0.3.1. Intérêt personnel.....	4
0.3.2. Intérêt social et politique.....	4
0.3.3. Intérêt Scientifique	4
0.4. Délimitation du sujet	4
0.5. Difficultés rencontrées.....	5
0.6. Articulation du travail.....	6
CHAPITRE I : METHODOLOGIE	7
I.1. Les sources d'informations	7
I.2. Terrain	7

I.2.1. Choix du terrain	7
I.2.2. Choix des informateurs.....	8
I.2.2.1. Les profils des informateurs.....	8
I.3. Déroulement de l'enquête	10
I.4. Techniques et outils de récolte des données	10
I.4.1. Échantillonnage par cas multiples ou multi-cas (diversification-saturation)	11
I.4.2. Technique de la boule de neige	11
I.4.3. Entretiens semi-directifs	12
I.4.4. Usage d'enregistreur	12
I.5. Méthodes d'analyse des données	13
Conclusion du premier chapitre	15
CHAPITRE II : LES PERCEPTIONS SOCIALES DU MARIAGE ET DE L'UNION	
LIBRE AU BURUNDI	16
II.1. Les perceptions sociales du mariage au Burundi.....	16
II.1.1. Définition.....	16
II.1.2. La dimension socioculturelle du mariage : la dot	17
II.1.2.1. Les perceptions sociales de la dot.....	17
II.1.3. La dimension politico-juridique du mariage	24
II.1.4. La dimension religieuse du mariage	26
II.2. Les perceptions sociales de l'union libre au Burundi.....	27
II.2.1. Définition.....	27
II.2.2. Les causes.....	28
II.2.2.1. Les grossesses pré-nuptiales	29
II.2.2.2. Le coût cher du mariage	31
II.2.2.3. Soucis judiciaires	33
II.2.2.4. Le mariage à essai.....	34
II.2.2.5. Influence sociale	35

II.2.2.6. Ingérence des parents dans le mariage de leurs enfants	37
II.2.3. Les représentations sociales du couple en union libre	38
II.2.3.1. Les préjugés	38
II.2.3.1.1. Mauvaise conduite	39
II.2.3.1.2. Le choix d'union libre comme choix normal.....	40
II.2.3.1.3. Couple pauvre	41
II.2.3.1.4. Mauvaise image sociale	42
II.2.3.1.5. Déshonneur	42
Conclusion du deuxième chapitre	44
CHAPITRE III : LES IMPLICATIONS DE L'UNION LIBRE AU BURUNDI	45
III.1. Avantages et inconvénients de l'union libre	45
III.1.1. Avantages.....	45
III.1.1.1. Moindre coût	46
III.1.1.2. Moins contraignant.....	47
III.1.1.3. Aucun avantage	47
III.1.2. Inconvénients	48
III.1.2.1. Rupture plus facile	49
III.1.2.2. Marginalisation sociale et religieuse	50
III.1.2.3. Aucun inconvénient.....	51
III.2. Comment entrer en union libre ?	52
III.3. La ville de Bujumbura, un lieu favorable à l'union libre	52
Conclusion du troisième chapitre	54
CONCLUSION GENERALE	55
RECOMMANDATIONS.....	59
BIBLIOGRAPHIE	61
ANNEXES.....	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Les perceptions sociales de la dot	18
Tableau n°2 : Les causes d'union libre	28
Tableau n°3 : Les représentations sociales d'union libre	38
Tableau n°4: Les avantages d'union libre	45
Tableau n°5: Les inconvénients d'union libre	48

LISTE DES HISTOGRAMMES

Histogramme n° 1: Les perceptions sociales de la dot.....	19
Histogramme n° 2: Les causes d'union libre	29
Histogramme n°3 : Les représentations sociales d'union libre	39
Histogramme n°4: Les avantages d'union libre	46
Histogramme n°5: Les inconvénients d'union libre	49

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AIDELF	: Association Internationale des Démographes de Langue Française
CNRS	: Centre National de Recherche Scientifique.
Dir	: Sous la direction de.
Ed.	: Editions.
Et al	: Et autres collaborateurs.
Etc.	: Etcetera.
FLSH	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
FPSE	: Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education.
HTTPS	: Hypertext Transfer Protocol Secured.
Ibid.	: Ibidem, ce qui veut dire « au même endroit ».
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
N ^o	: Numéro
Op.cit.	: Opus citatum, expression latine signifiant « ouvrage déjà cité ».
P.	: Page
PUF	: Presses Universitaires de France
PUQ	: Presses Universitaires de Québec
UB	: Université du Burundi
URI	: Uniform Resource Identifier
WWW	: World Wide Web

AVANT-PROPOS

Différents auteurs en sciences sociales convergent sur le fait que le rituel du mariage fut, depuis longtemps, une affaire collective et sociale dans la société africaine en général, et burundaise en particulier. De plus, le mariage reste universellement la seule forme d'union conjugale reconnue à la fois légalement et socialement. Par contre, il existe une autre forme de conjugalité appelée « union libre » (*ugucikiza* ou *ugucikira* en Kirundi) qui est le fait pour un homme et une femme de vivre ensemble maritalement sans qu'aucune cérémonie coutumière ou culturelle, civile ou religieuse n'ait eu liée. Elle est donc une pratique hors normes sociales, civiles et religieuses.

Néanmoins, ce phénomène d'union libre fut, depuis longtemps, socialement stigmatisé et marginalisé et plus tard condamné depuis 2016 par une loi qui l'interdit sur tout le territoire national, mais, il reste une réalité sociale au Burundi. Ainsi, dans notre mémoire, nous voulons comprendre les facteurs qui expliquent la persistance de l'union libre dans la société burundaise, ses représentations et implications sociales. Nous avons pris la Mairie de Bujumbura pour terrain concret de notre recherche.

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. Problématique

Au Burundi, le phénomène d'union libre est une réalité sociale qui date de longtemps. Néanmoins, la littérature scientifique à ce sujet est quasi inexistante, plus particulièrement, sous une approche anthropologique. En effet, ceux qui l'ont étudié se répartissent en deux groupes.

Le premier groupe comprend trois auteurs. Le premier est Navas et ses collaborateurs. Ils ont étudié, en 1974, la famille et la fécondité au Burundi. Le second est Bigangara qui a mené, en 1986, une étude anthropologique de la famille et du mariage traditionnel au Burundi. Il parle d'une manière superficielle l'union libre. En plus des travaux de ces auteurs s'ajoutent une étude publiée en avril 2011 issue du recensement général de la population et de l'habitat du Burundi 2008 qui, dans ses aspects, aborde la dimension matrimoniale et nuptiale.

Le deuxième groupe aborde le phénomène sous des aspects spécifiques à part entière. Il comprend deux auteurs : Banzubaze (1987) et Ntakabanyura (1987). Banzubaze a étudié le phénomène de l'union libre au Burundi sous les aspects psychosociologique et juridique. Au niveau psychosociologique, il analyse les attitudes de la société burundaise face à ce phénomène social. Il passe ensuite en revue certains problèmes sociaux relatifs à la rupture du couple en union libre. S'agissant de l'aspect juridique, il s'interroge sur la position du législateur burundais par rapport à ce phénomène surtout en cas de rupture. Ntakabanyura a, dans son mémoire, étudié les représentations psychosociologiques relatives à la pratique d'*Ugucikiza* chez les paysans de la Zone de Bugendana à travers une approche psychosociologique.

Le troisième de ce groupe d'auteurs est constitué d'un seul auteur : Manirakiza (2018). Sous une approche juridique, il critique, dans son article, les mesures prises par les autorités burundaises dans le cadre de la régulation de la conjugalité en union libre (campagne de mariage de masse de 2017). Il suggère une nouvelle approche qui consiste à la reconnaissance juridique de l'union libre au Burundi ayant soit la forme monogamique, soit la forme polygamique.

Eu égard à toute cette littérature, nous constatons des lacunes au niveau des approches et aspects développés. Le phénomène a été étudié suivant deux approches : juridique et psychosociologique.

Au niveau pratique, nous constatons qu'avec le temps, les autorités administratives et religieuses se sont beaucoup impliquées dans la célébration du rituel du mariage. A titre d'exemples, la loi n° 1/ 13 du 22 Décembre 2016 en son article 42, interdit l'union libre sur tout le territoire du Burundi et envisage des sanctions d'une peine de servitude pénale de 1 à 3 mois et d'amende de 100.000 à 200.000 Francs burundais contre toute personne qui en serait coupable (Manirakiza , op.cit.).

Malgré ces mesures de coercition, l'union libre persiste et ne cesse d'évoluer comme en témoigne les résultats du recensement de 2008¹ à ce sujet. 312 094 personnes ont été dénombrées comme vivant en union libre. Le nombre de femmes s'élève à 160 234 contre 151 860 celui des hommes. Soit 95 hommes contre 100 femmes.

S'appuyant sur le rapport tiré du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Manirakiza montre que sur 49, 8% des personnes en couple, au moins 10, 7 % d'entre eux sont en union libre, ce qui représente plus ou moins 20% des couples (Manirakiza, op.cit.).

Aussi, les résultats provisoires obtenus en 2017 dans cinq provinces lors de la campagne concernant l'enregistrement des mariages de masse donnent 166.769 personnes qui vivaient en union libre.² Rappelons que l'année 2017 était une année butoir durant laquelle toutes les personnes en union libre devaient régulariser leurs unions. A l'instar du Burundi et principalement à Bujumbura (la capitale), la même situation prévaut ailleurs comme au Burkina-Faso (Ouagadougou) (Legrand et Younoussi, 2009) pour ne citer que là-bas où l'on constate un nombre croissant de jeunes célibataires qui cohabitent et vivent maritalement sans aucune cérémonie matrimoniale préalable.

Malgré la marginalisation sociale et les mesures de coercition dont font objet les couples en union libre, celle-ci persiste au Burundi. Pourquoi alors l'union libre persiste-t-elle, au Burundi, malgré les contraintes légales et la marginalisation sociale ? Telle est la question principale qui sous-tend cette recherche ? En d'autres termes, de manière spécifique, quels sont les facteurs déterminants, les représentations sociales et les implications d'union libre au Burundi ?

¹République du Burundi, ministère de l'intérieur (bureau central du recensement) : recensement général de la population et de l'habitat du Burundi 2008, volume 3 : analyse tome 4 : état matrimonial et nuptialité, Bujumbura, avril 2011, p.25.

² <https://amp.rfi.fr/afrique/20180110-burundi-unions-libres-passibles-sanctions> consulté le 28/12/2020 à 15h30 min

0.1.1. Les objectifs

Dans cette étude, nous aimerions :

1. comprendre les facteurs à la fois culturels et sociaux qui expliquent la persistance de l'union libre ;
2. comprendre les perceptions sociales sur l'union libre ;
3. connaître les effets de l'union libre ;
4. envisager des perspectives politiques et culturelles sur la gestion du mariage.

0.1.2. Les hypothèses

Selon Quivy et Van Campenhoudt (1995 :117), l'organisation *d'une recherche s'articule autour d'hypothèse de travail*. Autrement dit, *un travail ne peut être considéré comme [une] véritable recherche [scientifique] s'il ne se structure autour d'une ou plusieurs hypothèses* (ibid.). Les hypothèses sont donc des réponses provisoires aux questions soulevées dans la problématique.

Ainsi, pour cette étude, nous avons trois hypothèses suivantes :

- le phénomène de l'union libre est motivé par les contraintes économiques (le coût du mariage et l'incapacité de payer la dot) et la nécessité de se marier malgré les exigences de la modernité ;
- le phénomène de l'union libre est une réponse aux exigences politiques, sociales et religieuses coercitives qui empêchent les gens de matérialiser leur volonté de faire le mariage comme bon leur semble;
- la persistance de l'union libre est liée au fait que la gestion du copinage et des fiançailles n'est pas rigoureuse et conséquente.

0.2. Motivations du choix du sujet

A travers cette étude sur l'union libre, nous aimerions comprendre et connaître l'état et la dynamique des règles et valeurs sociales sur le mariage et leurs effets sur le pays aujourd'hui.

Nous sommes persuadé que la persistance de ce phénomène est l'expression profonde de l'état réel de la société. En conséquence, cette persistance met à l'épreuve des mesures politiques qui ne tiennent pas compte de la réalité sociale. Loin de défendre ou combattre ce phénomène, notre intention est de montrer et d'expliquer la réalité d'un phénomène social et culturel qui prend de l'ampleur de plus en plus.

0.3. Intérêt du sujet

0.3.1. Intérêt personnel

Cette étude nous permet d'approfondir certaines notions de l'anthropologie de la famille, plus particulièrement les aspects du couple et de la sexualité. Elle nous permet de comprendre les enjeux de la conjugalité en union libre. C'est aussi pour nous, un moment crucial de mettre en pratique le cumul des théories apprises au cours de notre cursus de formation par le terrain. C'est-à-dire la confrontation de la théorie avec l'empirie.

0.3.2. Intérêt social et politique

Cette recherche permet à la société burundaise et aux décideurs politiques et administratifs de comprendre les déterminants de l'union libre et de prendre des mesures adéquates qui tiennent réellement compte des réalités socioculturelles.

0.3.3. Intérêt Scientifique

Cette étude est une contribution scientifique d'un phénomène social et culturel qui n'est pas documenté dans notre pays dans le sens des sciences sociales, notamment en anthropologie. A notre connaissance, les seules études existantes sur le sujet relèvent du droit. Elle est donc une contribution à l'étude de l'institution du mariage, sa dynamique et les perspectives sociales, culturelles et politiques éventuelles y relatives. Comprendre ce phénomène c'est comprendre la dynamique de la société. Chose nécessaire pour une gestion efficiente de la société.

0.4. Délimitation du sujet

1. La délimitation thématique

L'étude se limite au champ de l'anthropologie culturelle et sociale notamment l'anthropologie de la famille. Elle se limite au niveau des déterminants socioculturels qui poussent deux jeunes célibataires à recourir à l'union libre et laisser de faire, ne fût-ce que pour le moment, le mariage. Elle ne traite pas le phénomène du concubinage ou simplement l'union libre entre deux personnes dont une est mariée.

2. La délimitation spatiale

L'enquête est exclusivement limitée en Mairie de Bujumbura du fait que c'est la ville la plus cosmopolite du Burundi à notre connaissance. La multi et l'interculturalité qui s'ajoutent à l'urbanisation qui y sont plus exprimées peuvent faire un grand poids sur la tradition.

En plus, Bujumbura, la capitale du Burundi, est un carrefour de beaucoup de gens qui y habitent. A cause de cela, la plupart sont contraints de vivre dans des maisons qui ne leur appartiennent pas. Dans ce cas, des dépenses supplémentaires par rapport à celles du monde rural peuvent être une source d'incapacité financière qui influe, sans doute, sur la capacité des jeunes à faire le mariage. La Mairie de Bujumbura est en première position pour fournir un bon échantillon.

0.5. Difficultés rencontrées

Ce point ressemble à ce que Schaut qualifie de l'enquête de l'enquête³, c'est-à-dire l'analyse des conditions d'enquête.

En effet, au moment de récolte des données, nous avons eu d'abord des difficultés de trouver des informateurs. La plupart de nos informateurs exercent des métiers qui les occupent toute la journée. Il était difficile dans ce cas, de les convaincre pour nous sacrifier leur précieux temps et nous parler. Ensuite, une autre difficulté rencontrée, c'était la méfiance de nos informateurs par rapport à notre objet de recherche. Certains acceptaient de nous donner de l'information après beaucoup de temps d'explications des fondements scientifiques de notre recherche. Par exemple, il y a deux enquêtés qui nous ont carrément refusé l'information.

Le premier, c'était un homme qu'un ami nous avait donné son numéro de téléphone portable, nous lui avons écrit sur WhatsApp pour lui demander un rendez-vous, il nous a demandé de lui présenter le sujet, mais il nous a refusé la rencontre pour échanger. *Ico kibazo ngize ico ndakivugako kwoba ari nk'ukwisambura vraiment, ivyo navyo mu mico y'ikirundi ntivyemewe* traduit : *En m'exprimant à ce sujet, ce serai vraiment un moyen de me déconstruire, ce qui est contre la culture burundaise, excusez- moi vraiment, je ne peux pas, allez demander aux autres* (entretien sur WhatsApp avec un informateur, le 17 juillet 2021). Quand nous lui demandâmes humblement s'il peut nous orienter à quelqu'un d'autres qu'il connaissait, il nous a dit : « *Ici à Bujumbura, chacun s'intéresse à sa vie, moi aussi je ne m'intéresse qu'à ma vie* ».

³ Le terme est repris par Christine Schaut dans les notes du cours de techniques et méthodes qualitatives approfondies à l'université du Burundi en Master 1 en socio-anthropologie en 2019. Il est aussi repris par la même chercheuse dans un ouvrage collectif rédigé sous la direction de Jean-Emile Charlier et Luc Van Campenhoudt, intitulé 4 méthodes de recherche en sciences sociales. Cas pratique pour l'Afrique francophone et le Maghreb, Paris, Dunod, 2014, p.111)

Une autre difficulté était liée aux conditions d'enquête, d'abord les défis de la distance où se trouvaient la plupart de nos enquêtés (beaucoup d'entre eux se trouvaient aux périphéries de la ville). Nous avons aussi rencontré un problème de lieu d'entretien. Par exemple, il y avait une jeune femme à Buterere dont son mari (musulman) ne voulait pas qu'il y ait un autre homme qui vient chez lui pour rendre visite sa femme, juste au début de nous raconter sa situation d'entrée en union libre, son mari est arrivé et il a refusé à sa femme de nous donner l'entretien. Avec un ami qui nous y avait introduits, nous avons dû quitter.

Aussi, est-il difficile quand on est du sexe masculin de demander ou d'accepter un rendez-vous avec une femme d'autrui en dehors de son domicile, nous étions obligé de nous rendre chez elles, cela faisait que nos conversations étaient interrompu par des personnes tierces qui venaient les voir d'une manière improvisée, peut-être pour la simple raison de curiosité.

Du point de vue méthodologique, il nous a été difficile de cadrer notre travail avec le domaine de la socio-anthropologie, d'abord parce que les ouvrages classiques, les articles scientifiques que nous avons eus la chance de consulter pour nous inspirer ont abordé le sujet sous d'autres angles (juridiques, psychologiques et démographiques).

0.6. Articulation du travail

Dans l'introduction générale, nous venons de montrer l'état des connaissances sur le sujet et la problématique, nous avons aussi montré les objectifs et les hypothèses que sous-tend cette recherche. L'intérêt, les motivations de choix et la délimitation du sujet ont été relevé. Nous avons, enfin, présenté les difficultés rencontrées au cours de ce travail.

Le premier chapitre est consacré à la méthodologie dans laquelle nous présentons les sources utilisées, les techniques et outils de récolte des données, le contexte dans lequel s'est déroulée l'enquête ainsi que les méthodes d'analyse des données ethnographiques.

Le deuxième chapitre traite des perceptions sociales du mariage et de l'union libre au Burundi ainsi que les déterminants socioculturels de l'union libre au Burundi.

Le troisième chapitre montre les implications de l'union libre au Burundi. Il a pour but de donner des interprétations et observations sur les avantages et inconvénients de conjugalité en union libre.

La conclusion générale reprend les grandes idées développées de l'étude et fait des observations et des recommandations.

CHAPITRE I : METHODOLOGIE

La méthodologie est définie comme *la réflexion préalable sur la méthode qu'il convient de mettre au point pour conduire une recherche* (Mucchielli, 1996 :129).

Pour cette étude, nous avons fait recourir à la méthode qualitative. Elle est définie comme *une recherche qualitative contrairement à celle du type quantitatif, laisse beaucoup de place à l'improvisation comme à l'ajustement des événements qui se produisent inopinément lors d'investigation* (Poisson, 1990 :17-18).

Elle a consisté au recueil des entretiens semi-directifs auprès des personnes concernées par nos objectifs ; c'est-à-dire les personnes en union libre ou ayant vécu en union libre après la loi de 2016 qui interdit cette pratique au Burundi. Ceci, dans le but de comprendre pourquoi ils ont choisi une telle forme d'union conjugale.

Mais aussi, pour nous inscrire dans le principe de diversification, nous avons aussi interrogé les personnes célibataires et mariées pour nous parler de leurs perceptions sur le phénomène et sur les acteurs qui opèrent un tel choix.

I.1. Les sources d'informations

Les sources d'informations pour notre étude sont diverses. Elles sont principalement de deux sortes.

Il y a d'abord les sources orales (entretiens informels, récits de vie, etc.). Ces derniers nous ont poussé à faire une documentation écrite pour avoir une vue d'ensemble du phénomène qui nous préoccupe. C'est-à-dire des auteurs ayant traité le phénomène de l'union libre quelques soient les approches et les aspects développés afin d'avoir une assise théorique sur le sujet.

Il y a ensuite il y a les sources documentaires constituées des résultats des lectures des ouvrages, des articles des revues, des thèses et mémoires et des rapports administratifs et scientifiques. Toutes ces sources nous ont amené à formuler un guide d'entretien qui nous a servi d'outil d'appui sur le terrain.

I.2. Terrain

I.2.1. Choix du terrain

S'agissant du terrain d'enquête, notre choix a porté sur la Mairie de Bujumbura pour deux raisons.

En premier lieu, nous habitons la ville de Bujumbura. Les moyens financiers que nous disposions, au moment de l'enquête, ne nous permettaient pas de mener notre recherche dans d'autres régions du pays.

En deuxième lieu, le milieu urbain est une agglomération des individus venant de plusieurs coins du pays voire des individus en provenance des autres pays étrangers. En conséquence, il y existe une diversité des pratiques culturelles, une rencontre de différentes cultures et un faible contrôle social sur les individus. A cet effet, cela fait de la Mairie de Bujumbura, un espace favorable aux choix individuels.

I.2.2. Choix des informateurs

Les critères de choix des enquêtés sont à la fois subjectifs et objectifs.

Subjectifs dans la mesure où nous avons jugé bon de nous intéresser aux personnes en union libre étant célibataire contre célibataire or, l'union libre ne concerne pas seulement les célibataires.

Objectifs dans la mesure où les personnes à interroger sont en union libre après la loi de 2016 qui interdit le phénomène sur tout le territoire national.

En effet, nous avons choisi les personnes que nous connaissons et celles qui sont connus par nos amis ou par nos informateurs n'importe où ils étaient en Mairie de Bujumbura.

En plus, comme l'union libre est une pratique sociale qui est vouée à la marginalité dans les représentations sociales, notre enquête s'est étendue sur les célibataires et personnes mariées. Ceci aussi dans l'optique du principe de diversification.

I.2.2.1. Les profils des informateurs

Pour diversifier les informations de terrain sur le sujet, nous avons interrogé trois catégories d'informateurs. Toutefois, ces derniers sont de profils différents en fonction soit de l'âge, du sexe, de l'état matrimonial, de la religion, du niveau de formation, de la provenance d'origine.

a) Les personnes en union libre.

Elles sont au nombre de seize dont la tranche d'âge se situe entre 19 ans à 38 ans. Soit onze hommes contre cinq femmes.

Cette catégorie d'informateurs est principale pour notre objet d'étude pour quatre raisons :

Premièrement, elles ont opéré le choix d'union libre pour diverses raisons. Elles ont donc une expérience à nous raconter. Leurs récits de vie nous permettent de connaître et comprendre les facteurs déterminants d'union libre au Burundi.

En deuxième lieu, les personnes en union libre puissent avoir des reproches sur l'institution du mariage. Nous voulons savoir leurs perceptions sur l'institution du mariage en général.

En troisième lieu, elles habitent dans un environnement social diversifié. Elles ont des représentations sociales auxquelles elles font objet. A travers leurs témoignages, nous saisissons les considérations sociales du choix d'union libre.

En quatrième lieu, nous voulons comprendre les implications sociales de l'union libre.

b) Les personnes célibataires

Les six personnes que comprend cette catégorie se trouvent dans la tranche d'âge qui se situe entre 22 ans à 29 ans. Soit quatre jeunes hommes et deux jeunes filles.

Nous nous sommes intéressés à cette catégorie d'informateurs pour deux raisons :

D'abord, ce sont des candidats au mariage ou à l'union libre. Nous avons voulu nous renseigner sur leurs perspectives d'avenir en matière d'union conjugale et comprendre le pourquoi de chaque choix. Leurs points de vue nous permettent de comprendre, en quelques sortes, le fondement du choix en union libre.

En ensuite, nous voulons saisir les représentations qu'elles font du couple en union libre.

c) Les personnes mariées

Elles sont constituées par cinq personnes dont la tranche d'âge se situe entre 35 et 52 ans : trois femmes contre deux hommes.

Nous avons intégré cet échantillon dans notre étude pour une seule raison:

Cette catégorie d'informateurs avait un autre choix (union libre) à part le mariage qu'elle a contracté. Nous voulons saisir reproches que cette catégorie d'informateurs fait de l'union libre. C'est, en quelques sortes, un échantillon qui nous permet de comprendre les représentations sociales de l'union au Burundi.

I.3. Déroulement de l'enquête

L'enquête proprement dite a commencé au mois de Juin. Après des séances de rencontre avec notre directeur de mémoire pour échanger sur la consistance des sources exploratoires du sujet, nous nous sommes consenti sur le guide d'entretien qui nous a guidés comme son nom l'indique, à mener notre enquête de terrain.

Plus haut nous avons indiqué que notre univers d'enquête concerne les personnes en union libre ou ayant été en union libre après la loi de 2016 sur l'union libre. Des personnes qui étaient célibataires avant leur entrée en union libre. L'enquête couvre la mairie de Bujumbura. Les raisons d'une telle délimitation spatiotemporelle ont été fournies ci haut.

En effet, comme nous l'avons aussi signalé, dans le point qui explique les conditions du choix des enquêtés, nous avons connus nos informateurs concernées par le phénomène d'abord grâce à nos amis, ces derniers nous donnaient des contacts des personnes concernées par notre sujet ou ils nous introduisaient auprès de ces derniers. Nous leur sollicitons des rendez-vous qui leur étaient favorables.

Chaque fois, nous commençons par la prise de contact, la présentation personnelle et de l'objet de notre recherche. Nous leur demandons à cette effet, si nous pouvons dialoguer autour du sujet faisant objet de notre recherche. Nous étions guidés dans la conversation par un guide d'entretien autour de trois thèmes (le mariage, l'union libre et les implications de l'union libre).

Comme stratégie, nous sommes partis des questions générales pour terminer par des questions qui relèvent de la vie privée. Cela dans le but d'y arriver après avoir gagné la confiance de l'enquêté. Toutefois, nous leur rassurons l'anonymat et la confidentialité des informations données par ces derniers dans l'usage purement et simplement scientifique. Nous affichons l'attitude d'écoute et d'empathie.

I.4. Techniques et outils de récolte des données

Pour le chercheur en sciences sociales, plus particulièrement en socio-anthropologie, les techniques sont un moyen d'arriver à un dédoublement de la personnalité pour s'abstraire de soi-même, de son propre environnement social car le chercheur est lui-même à la fois un objet social et le produit de la société.

Pour ce faire, le chercheur doit, non seulement, penser à la méthode d'accéder aux informations mais aussi, aux techniques à mettre en place. Nous nous sommes servi des outils et techniques adaptés à des recherches qualitatives qui sont les suivants :

I.4.1. Échantillonnage par cas multiples ou multi-cas (diversification-saturation)

L'échantillon est sur ce quoi on s'appuie pour parler, c'est le support matériel pour produire une connaissance scientifique. Selon Pires (1997 :19), *le but de l'échantillon est d'appuyer une connaissance ou un questionnement qui dépasse les limites des unités, voire de l'univers de travail, servant à le produire*. C'est grâce à l'observation systématique que l'on parvient à déterminer son échantillon pour son objet de recherche. Dans le souci de valoriser les principes d'adéquation entre la sorte d'échantillon et l'objet de recherche dans des recherches qualitatives, nous avons opté pour l'échantillonnage par cas multiples ou multi-cas (échantillon par contraste-saturation).

Les échantillons qualitatifs par cas multiples ne visent pas la représentativité statistique mais, la diversification comme critère majeur de sélection. Toutefois, ce type d'échantillon requiert les principes de saturation.

Selon Hannecart (2014), l'idée de saturation empirique désigne le phénomène par lequel les nouvelles données de terrain (entretiens et observations) n'apportent plus d'informations nouvelles pour justifier de les suivre.

I.4.2. Technique de la boule de neige

Pour mener à bien ce travail, nous avons aussi fait recours à la technique dite « boule de neige ». Elle est une technique qui consiste à demander à un groupe de personnes connues possédant certaines caractéristiques d'indiquer d'autres personnes ayant les mêmes caractéristiques⁴.

Elle a consisté pour notre cas à demander à nos informateurs de nous indiquer les personnes qu'ils connaissaient et qui ont opéré le même choix d'union libre comme eux. Nous avons aussi, quelques fois, fait recours à nos amis qui connaissaient des personnes ayant choisi l'union libre dans leur vie conjugale.

⁴ <https://blog.question.fr/alternative-methode-de-la-boule-de-neige?cn-reloaded=1> , consulté le 22/10/2020 à 16h50 min

I.4.3. Entretiens semi-directifs

L'entretien semi-directif regroupe *un ensemble de méthodes ayant pour ceci en commun, qu'une question posée par l'interviewer ou le praticien, question large tirée soit de la liste préétablie, de questions ouvertes soit de discours pour élucider le sens pour lui d'un concept ou d'une situation* (de Landsheere, 1982 :52).

Pour le cas de notre sujet, nous nous sommes munis **d'un guide d'entretien**. Les questions étaient ouvertes pour laisser la part à l'enquêté d'exposer ses motivations toutefois en lui encadrant, le ramenant dans le vif du sujet en cas de décalage pour échapper au piège du coq à l'âne. De plus, les entrevues étaient individuelles afin de pouvoir dégager les divergences et les convergences sur la même situation autour de la même question.

A propos du guide d'entretien utilisé dans la collecte des données, il était constitué de trois thèmes : les perceptions sociales du mariage au Burundi, les causes et les perceptions sociales de l'union libre ainsi que les implications sociales au Burundi. Ce guide d'entretien nous a permis d'entrer en contact avec nos enquêtés.

Selon Beaud et Weber (2008 :203), *le problème n'est pas non plus de savoir si vous avez posé de bonnes questions pour obtenir de bonnes réponses ; ce qui est essentiel est de gagner la confiance de l'enquêté*. Enfin, bien que les prises de contacts avec nos enquêtés ait été difficile, la confiance que nous ont réservée nos répondants nous a permis d'aller au-delà des questions qui étaient consignées dans notre guide d'entretien.

I.4.4. Usage d'enregistreur

Au-delà des questions que nous avons posées dans le guide d'entretien, il y a des informateurs qui nous ont livré toute l'histoire de leur vie conjugale. Ceux-là nous ont permis de comprendre, plus profondément, les réalités qui sont directement ou indirectement liées au phénomène d'union libre.

Avec consentement de nos informateurs, nous avons enregistré **avec un smartphone** les réponses données. Cependant, il y a quelques enquêtés qui nous ont refusé l'enregistrement et nous nous sommes servi, dans ce cas, par **un carnet de bord** pour noter les grandes thématiques aborder. Aussi, ce carnet de bord nous a permis de noter nos observations. Toutefois, nous le faisons à chaud après l'entretien parce que la mémoire n'est pas toujours fidèle. On pouvait oublier certains détails.

I.5. Méthodes d'analyse des données

S'agissant de méthodes d'analyse des données, nous avons utilisé la méthode qualitative sous une approche compréhensive.

Selon le sociologue Weber, cette approche cherche à comprendre les faits sociaux à travers les témoignages individuels des acteurs tout en étant conscient qu'ils sont subjectifs dans leurs propos. Cette approche est compréhensive et soutient l'idée selon laquelle l'on ne peut comprendre l'action de l'homme ou ses comportements qu'à travers le sens et les motivations que celui-ci donne à son action. Ainsi, citant Weber, Nikuze (2020 :25) fait savoir que *comprendre une activité sociale, c'est comprendre le sens qui est subjectivement visé par l'individu.*

La démarche compréhensive que nous avons choisie est en affinité avec la méthode qualitative qui est utilisée dans cette étude.

Nous sommes aussi inspirées par quelques théories notamment la théorie de pauvreté relationnelle⁵ de Simmel (1907).

Reprenant Simmel, Fayard (2002) stipule qu'il faut penser le social de manière radicalement relationnelle. Il analyse la pauvreté à partir des relations d'assistance. Une assistance permet de soulager à l'individu la déficience sociale de ses conditions. Selon lui, *la collectivité peut changer les circonstances économiques et culturelles fondamentales qui provoquent ces conditions à travers ce qu'on appelle cohésion sociale* (Fayard, 2002). A ce niveau, la pauvreté relationnelle suppose le manque d'un réseau relationnel plus ou moins large ou encore le fait d'avoir un champ relationnel très faible.

Selon le même auteur susmentionné, *on peut être pauvre individuellement sans forcément l'être socialement et inversement* (ibid.). La pauvreté relève donc d'une construction sociale. Elle est relative (chaque groupe/classe a ses pauvres). La pauvreté est d'abord une question sociale avant qu'elle soit un problème sociologique. On peut être pauvre économiquement mais ne pas le sentir dans sa classe sociale / groupe social grâce à la solidarité et l'assistance qu'on y tire. Aussi, la pauvreté dépend du regard que la société (collectivité) adopte à l'égard de l'individu ou de son groupe.

⁵ Notre réflexion est puisée dans l'article de Daniel Fayard, publié dans la revue *Quartmonde*, disponible sur <https://www.revue-quartmonde.org/9387?lang=fr> consulté le 22/06/2021 Ou Georg Simmel, les pauvres, Ed. PUF/Quadrige, 2002, 102p, introduction de Serge Paugam et Franz Schultheis, traduit de l'allemand par Bertrand Chockrane.

Une autre théorie qui nous a aidés dans l'analyse, c'est La théorie du choix rationnel institué par le sociologue Américain James Samuel Coleman (1926-1995), il développe cette théorie dans son livre «Foundations of social theory» dans les années 1990. La théorie stipule que l'individu cherche le plus grand bénéfice possible pour le moindre coût.

Enfin, s'agissant du modèle d'analyse, nous sommes servis de l'analyse thématique. Elle est *une démarche qui consiste à rechercher des thèmes et des sous thèmes significatifs que l'on retrouve d'un entretien à un autre au fur et à mesure de leur lecture. Il faut dans un premier temps, après la lecture du corpus d'entretien, procéder à un repérage thématique qui permet de construire une grille thématique* (Desanti et Gardon, 2007 cité par Nikuze, 2020 :33). Ce modèle d'analyse nous a permis de découper les entretiens sous des thèmes pour enfin les interpréter et les analyser.

Conclusion du premier chapitre

Après une minutieuse lecture dans la phase d'exploration du phénomène faisant objet de notre sujet, nous avons fixé le problème socio-anthropologique qui se pose. En effet, pour saisir le fond du sujet, il était question de rechercher les théories qui permettent de comprendre les enjeux qui sont liés directement ou indirectement au phénomène d'union libre. C'est dans cette optique que nous nous sommes inspirés de deux théories (théorie de pauvreté relationnelle et la théorie du choix rationnel).

Enfin, pour mener une étude sur un phénomène social, il convient avant tout de penser comment s'y prendre. Ainsi, pour le cas de notre sujet, nous avons choisi d'utiliser la méthode qualitative. Cette méthode, nous a permis d'accéder aux données qualitatives pour nous aider à comprendre les motivations du choix de conjugalité en union libre.

Les outils et techniques que nous fournit cette méthode nous a permis d'entrer en contact avec les personnes directement concernées par le présent sujet.

Enfin, nous avons présenté les méthodes que nous avons utilisées dans l'analyse des données.

CHAPITRE II : LES PERCEPTIONS SOCIALES DU MARIAGE ET DE L'UNION LIBRE AU BURUNDI

II.1. Les perceptions sociales du mariage au Burundi

II.1.1. Définition

Le mariage est défini selon le dictionnaire encyclopédique Larousse (1994: 967) comme *un acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur de leurs pays par les lois religieuses ou par la coutume, union ainsi établie*. Ainsi, dans notre enquête, pour comprendre le choix de conjugalité en union libre, nous avons jugé bon de commencer par comprendre les perceptions sociales du mariage au Burundi.

En effet, à travers les entretiens recueillis, les définitions et les perceptions qui sont données par nos informateurs sur le mariage relèvent de trois dimensions essentielles. Il s'agit de la dimension socioculturelle, de la dimension politico-juridique et de la dimension religieuse. Les propos de ces deux informateurs montrent ces trois dimensions.

Ce qui montre qu'il y a eu un mariage c'est d'abord la dot, l'état civil et les cérémonies religieuses (Aimé, 29ans, catholique, entretien du 25/07/2021).

D'abord, il y a la fête et les discours de circonstances prononcés lors des cérémonies. Toutefois, C'est juste la fête qui rassemble les deux familles ; la famille du garçon et celle de la fille (René, âgé de 32 ans, pentecôtiste, entretien du 16/07/2021).

Ces deux extraits d'entretiens rentrent dans la perceptive de Radcliffe-Brown et Daryll (1967) pour lesquels, le mariage africain est entouré de dispositions et stratégies sociales dans lesquelles figurent les exigences et les interdits moraux et stratégiques.

Par ailleurs, Thiriat (1999) définit le mariage africain comme étant un rite unique jalonné par un long processus d'étapes successives. Quant à Mair (1971), le mariage n'est pas, n'est jamais et ne peut être une affaire privée. Pour lui, le rite de mariage est donc, une affaire publique, un acte solennel et officiel relevant de la volonté des époux de faire reconnaître leur engagement de vivre ensemble. Il fait passer le couple d'une dimension privée à une dimension sociale.

Néanmoins, les données ethnographiques montrent que le rituel du mariage constitue une contrainte sociale. Les propos de René sont plus explicites : *le mariage est une contrainte sociale car nous sommes nés et avons grandi voyant les autres faire le mariage* (René, âgé de 32 ans, pentecôtiste, entretien du 16/07/2021).

En d'autres termes, les règles matrimoniales, sociales et juridiques telles que préétablies peuvent constituer une entrave à faire le mariage au Burundi pour certaines personnes n'ayant pas surtout les moyens financiers et sociaux suffisants. Bref, le mariage est donc une contrainte sociale.

II.1.2. La dimension socioculturelle du mariage : la dot

Plus de la moitié des informateurs interrogés considèrent la dot comme un élément clé au mariage.

La dot apparaît comme une légitimité sociale et culturelle du mariage. Pour Ntahokaja (1978 :28), *Inkwano na kera yamyeho. N'Umwami n'aho yari yiganje ntiyashobora gutwara umukobwa wa Murundi atamuguze*. Sauf pour des cas marginaux, la dot était une nécessité ou un préalable au mariage.

Bien que, Ntahokaja et Meyer (1984) assimilent la dot à un prix, cela n'est pas le cas pour Ntabona (1965). Citant ce dernier, Manirakiza (2004 :10) considère *la dot comme un cadeau symbolique remis aux parents de la fille en vue de sceller une alliance*. Souvent, ce cadeau est estimé en tenant compte de la situation sociale de la famille de la future épouse et celle de la famille du futur époux.

Les données ethnographiques concernant les perceptions de la dot sont diversifiées. Nous en donnons les détails dans les pages qui suivent.

II.1.2.1. Les perceptions sociales de la dot

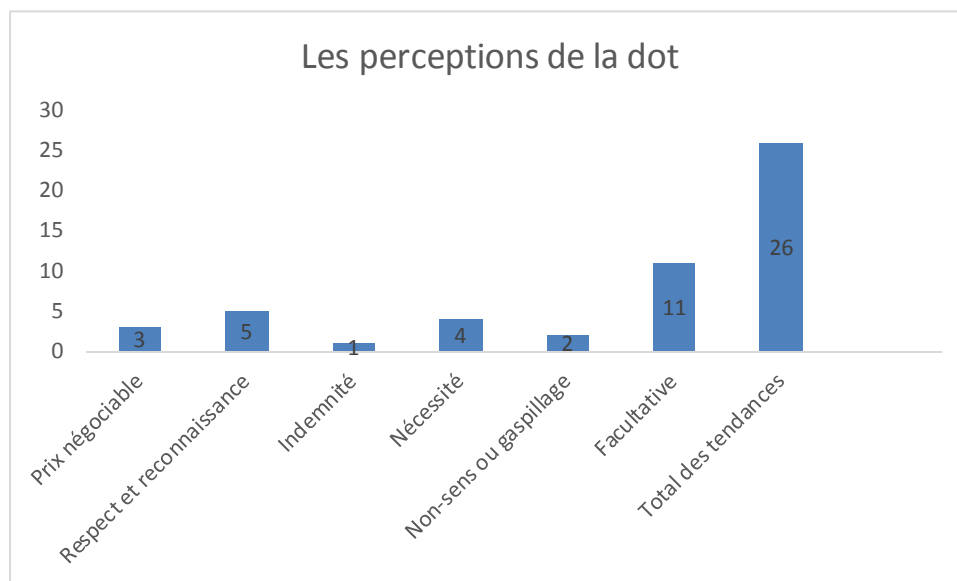
Bien qu'elle soit une pratique culturelle séculaire, une prestation matrimoniale d'hier et même d'aujourd'hui, la dot est vue par nos informateurs de différentes manières.

Elle est perçue comme un prix négociable, un signe de reconnaissance et de respect, une valeur d'indemnité remise aux parents de la fille, une nécessité, un non-sens et un gaspillage inutile, ou un élément facultatif.

Le tableau ci-dessous montre les tendances au niveau de ces perceptions de la dot par nos informateurs.

Tableau n°1: Les perceptions sociales de la dot

Perceptions Informateurs	Prix négociable	Respect et reconnaissance	Indemnité	Nécessité	Non-sens ou gaspillage	Facultative	Total des tendances
1. Ch	0	0	0	0	0	1	1
2. An	0	0	0	1	0	1	2
3. Cl	0	0	0	0	0	1	1
4. Rn	0	1	0	1	0	0	2
5. Dr	0	0	0	0	0	1	1
6. Hn	0	0	0	0	0	0	0
7. Gl	1	0	0	0	0	0	1
8. In	0	0	0	0	1	0	1
9. Clé	1	0	0	0	0	0	1
10. As	0	0	0	0	0	1	1
11. Nes	0	1	0	0	0	1	2
12. No	0	0	0	0	0	1	1
13. Pac	0	0	0	0	0	1	1
14. Pl	0	1	0	0	0	0	1
15. Em	0	1	1	1	0	0	3
16. Br	0	1	0	1	0	0	2
17. Th	0	0	0	0	0	1	1
18. Pam	1	0	0	0	0	1	2
19. Ad	0	0	0	0	1	0	1
20. Dig	0	0	0	0	0	1	1
Total des tendances	3	5	1	4	2	11	26

Histogramme n° 1: Perceptions sociales de la dot

Les tendances des informateurs par rapport aux perceptions de la dot sont les suivantes :

a) La dot comme un élément facultatif

Le premier groupe d'informateurs perçoit la dot comme un élément matrimonial facultatif aujourd'hui. Ce groupe est constitué par onze personnes sur vingt qui se sont exprimés à ce sujet. Du point de vue matrimonial, ils sont repartis comme suit : huit personnes sont en union libre (six hommes contre deux femmes) et trois sont célibataires (deux jeunes hommes contre une jeune fille).

Les tenants de cette idée avancent que l'essentiel, c'est l'amour entre les deux partenaires. Par ailleurs, ajoutent-ils, la dot est un signe distinctif entre ceux qui ont des moyens et ceux qui n'en ont pas. Pour Claver (28ans), tout dépend des moyens que l'on a. Celui qui a des moyens peut payer la dot. Et, pour Désiré (30ans), la dot n'a pas de grande importance. La payer ou ne pas la payer, c'est la même chose. Il ajoute qu'elle n'a plus de valeur symbolique.

Pour les deux informateurs dont les propos sont donnés à titre illustratif, la dot, signe de richesse, est donc facultatif du fait qu'elle est dépourvue de son sens symbolique. Cela est beaucoup, plus dû à l'incapacité financière de beaucoup de jeunes.

Les propos de Noé (28 ans) sont problématiques. Il dit que la dot devient facultative quand vous êtes déjà en union, on la paie si on veut. Pour lui, l'essentiel c'est de faire enregistrer la femme à l'état civil après quelques temps de vie commune.

S'appuyant sur les profils des enquêtés, nous constatons que la plupart des personnes qui sont déjà en union libre ne sont plus contraintes de payer la dot. L'union libre donne cette faculté de payer ou non la dot. S'agissant des célibataires qui ne voient pas la grande nécessité de donner la dot, c'est à comprendre dans la mesure où certaines pratiques culturelles ont perdu leur sens symbolique qu'elles avaient auparavant. C'est le cas de l'honneur pour l'époux qui a donné la dot qui lui était /est donné par sa belle-famille. Outre l'honneur, la dot confèrait au gendre le droit à la filiation de ses enfants. Ce dernier s'il ne payait pas la dot, la filiation deviendrait matrilineaire.

Traditionnellement, la dot était payée par le père du jeune homme. Cela diminuait la charge pour ce dernier. Actuellement, les choses ont beaucoup changé pour certaines familles. Ce sont les jeunes hommes, dans la plupart des cas, qui se chargent de toutes les cérémonies et prestations liées au mariage y compris la dot. Cette dernière devient du coup, une charge supplémentaire au jeune couple. La difficulté financière pourrait, pour cette catégorie de gens, être un grand déterminant pour l'union libre.

b) La dot comme objet de respect et de reconnaissance

Le deuxième groupe d'informateurs considère la dot comme un signe de respect et de reconnaissance. Selon ces informateurs, la dot confère à celui qui l'a donné un statut social, celui d'être appelé gendre (umukwe) par sa belle-famille. Elle est aussi une transaction matrimoniale qui honore les deux familles alliées. Ce groupe est composé de cinq personnes dont quatre hommes en union libre et une jeune fille.

Deux informateurs Nestor (31ans) et René (32ans) montrent l'importance de payer la dot dans la vie sociale. Pour Nestor, au Burundi, celui qui a payé la dot est respecté par sa belle-famille. En plus du respect, René ajoute que la dot confère à celui qui l'a donné honneur dans son entourage (dans la société). Il énonce ses propos en ces termes : *la dot est importante, elle te donne honneur chez ta belle-famille même quand tu es pauvre. On te respecte pour avoir doté leur fille* (René, âgé de 32 ans, pentecôtiste, entretien du 16 /07/2021).

Ce point de vue qui envisage la dot comme signe de respect et de reconnaissance est énoncé par les hommes en union libre hormis, les femmes. Il est à comprendre que la dot est, en quelque sorte, une garantie pour l'homme qui veut montrer qu'il sera capable de prendre en charge sa femme. C'est un signe extérieur de richesse. La dot fait honneur aux époux et à leurs familles respectives. Elle est donc une pratique culturelle valorisante. La dot procure à la fille une valeur sociale.

Ce qui précède témoigne d'un certain malaise envers les jeunes hommes et les jeunes filles qui se retrouvent en union libre sans la dot. C'est-à-dire qu'ils acceptent malgré eux de perdre le respect et l'honneur qui émanent de la dot.

c) La dot comme une nécessité

Le troisième groupe comprend quatre personnes : trois personnes en union libre (deux hommes contre une femme) et une jeune fille célibataire. Pour tous ces informateurs, la dot est une nécessité mais à certaines conditions notamment le mérite de la femme comme meilleure épouse, c'est le cas d'Asman (27ans) et Clément (38ans).

Pour ces derniers, c'est après une certaine période de vie commune ou après avoir vu que la femme mérite d'être dotée par ses qualités que la dot est nécessaire. La dot est aussi perçue comme une sorte de récompense suivant le comportement de la femme. Le point de vue d'Asman (27ans, musulman) à ce sujet s'énonce est explicite : *Je ne peux pas donner la dot pour une fille que je n'ai pas encore vu ses comportements. Il faut vivre d'abord avec elle pour la doter plus tard si on a trouvé qu'elle affiche un bon comportement.*

La jeune femme Gloria (25ans) n'est pas totalement de même avis que Clément et Asman. Elle est contre la dot après un mariage à essai bien qu'elle reste une nécessité même après l'union libre. La dot est pour elle, un signe de réconciliation entre la jeune femme et ses parents car elle allège au moins leur colère.

Le passé et l'appartenance religieuse peut expliquer les fondements de la position des informateurs. Un de ces deux hommes est musulman tandis que l'autre s'est déjà séparé avec sa première femme qu'il avait épousée en union libre. Pour le musulman, la religion (l'Islam), permet d'épouser plusieurs femmes. Changer une épouse ou la répudier pour épouser une autre serait moins exigeant et moins contraignante que dans la religion chrétienne.

Pour le deuxième (séparé), il se pourrait qu'il ait été déçu par sa première femme et qu'il ait beaucoup regretté s'il l'avait doté. D'où le souhait d'une période d'essai avant de payer la dot pour peut-être perdre moins.

La religion, un des éléments de l'environnement social, influence l'éducation et les valeurs d'une personne et surtout sa vision du monde. C'est le cas aussi du passé. Le passé ayant été caractérisé par les déceptions, laisse des blessures. Par conséquent la personne éprouvée ne reste pas la même.

Ici, les convictions religieuses et les blessures du passé sont donc des déterminants pour un comportement caractéristique à une personne, voire l'attachement à l'union libre.

d) La dot comme prix négociable

Le quatrième groupe est constitué par trois personnes : deux personnes en union libre (un homme et une femme) et un jeune homme célibataire. Ils considèrent la dot comme un prix d'une fille du fait qu'il est négocié. Et, quelques fois, les négociations peuvent aboutir à un échec. Les arguments fournis à ce point s'énoncent comme suit :

Pour Gloria (25ans), les dépenses liées à la dot peuvent être la cause de la pauvreté de la nouvelle famille après le mariage. Elle propose d'abandonner de faire le marchandage au sujet de la dot à donner. Pour elle, l'essentiel, c'est l'entente et l'amour entre les jeunes époux.

De ces propos de Gloria, la dot est assimilée à un prix. C'est aussi l'avis d'Anne (29 ans) pour laquelle, la dot devrait dépendre de la seule volonté et de la capacité du futur beau-fils et cela pour le bien être du futur couple. Ce qui est important pour Anne, ce n'est pas la dot, mais, c'est le consentement des futurs époux.

Pour Gloria et Anne, toutes en union libre, la dot ne profite qu'aux parents de la future mariée plutôt qu'à celle-ci. Elles proposent que la dot puisse être un cadeau au lieu d'être un prix ou résultat des négociations. Si elle devient un cadeau, c'est-à-dire qu'il y aura une flexibilité dont les bénéficiaires pourraient être à la fois les parents des deux côtés et les futurs mariés.

Par ailleurs, les parents sont reprochés par ces informateurs comme entrave au mariage de leurs enfants à travers la lourdeur de la dot. Clément (38ans) constate qu'il y a des exagérations au niveau des négociations relatives à la dot.

En effet, la dot comme un prix constitue un problème au niveau de la vie du couple dans la vie qui suit le mariage. Selon Bigangara, le montant élevé de la dot a constitué depuis longtemps un problème, une entrave pour certaines jeunes gens de contracter un mariage officiel (légal). Il cite Vanuytven qui dit que *la dot, qui est le titre du mariage coutumier la condition sine qua non du contrat et de l'alliance entre les deux familles, perd de plus en plus sa fonction de témoin et de titre de mariage. Sa fonction et son importance s'orientent vers le sens d'une valeur économique et commerciale* (Bigangara ,1986 : 75).

Les propos de ces informateurs soulèvent une certaine dynamique du mariage et de la famille aujourd'hui au Burundi. Normalement, le mariage était traditionnellement contracté entre les jeunes de deux familles ayant une même situation socioéconomique. La persistance de l'union libre pourrait être une solution des problèmes qui ne sont pas encore mieux documentés notamment le déséquilibre entre les jeunes hommes et les jeunes filles au sein d'une même catégorie socioéconomique. En quête du mariage, les filles d'une catégorie socioéconomique supérieure peuvent recourir à des jeunes hommes socio-économiquement inférieurs à celles-ci. Les familles de ces derniers peuvent être incapables de satisfaire les parents des filles face à la réticence et l'incapacité à payer la dot voulue par les familles des jeunes filles, l'une ou l'autre fille peut, à cet effet, recourir à l'union libre.

e) La dot comme un non-sens, un gaspillage

Ce groupe est constitué par deux personnes (un homme en union libre et un jeune homme célibataire). Innocent (37ans) et Ado (28ans) affirment que la dot n'est autre qu'un gaspillage. Ce qui compte pour ce groupe d'informateurs, c'est l'amour entre les deux personnes concernées par l'union conjugale. Pour éviter le gaspillage, Ado propose l'abolition de la dot et les cérémonies dans des salles de location et faire le mariage dans des bars ou à la maison pour éviter les dépenses inutiles.

Au sujet de cette perception de la dot, on pourrait croire en se référant à Thiriat (op.cit.), qui, parlant des unions libres en Afrique subsaharienne indique que parmi les causes, il y a la dévalorisation progressive des normes sociales traditionnelles entraînant la mise en cause de l'institution du mariage et de ses impératifs. Nous pensons plutôt qu'il n'y a pas de volonté explicite de dévaloriser les normes sociales mais plutôt qu'il y a le problème de contrainte financières surtout qui entraîne la perte de valeur symbolique de la dot, pour ne citer que celle-là. Si la dot demandée dépasse la capacité financière du jeune homme, et que la fille est en besoin de mariage, l'union libre sera, dans la plupart des cas, le choix.

Mais, sachant que l'un parmi les deux informateurs qui perçoivent la dot comme un non-sens et un gaspillage inutile ne connaisse même pas sa belle-famille, l'on pourrait parler d'un éventuel déracinement culturel ou un problème d'éducation. Pour ce cas, le problème d'éducation et plus spécifiquement de socialisation, pourrait expliquer la position de ces informateurs.

f) La dot comme valeur d'indemnité aux parents de la fille

S'agissant du sixième groupe, il est constitué d'une seule personne, Emilienne (25ans). C'est une jeune fille célibataire pour laquelle, la dot n'est autre chose qu'une récompense contre tous les efforts fournis par les parents de la fille, sa mère surtout, pour avoir élevé celle-ci jusqu'à l'âge adulte. Elle affirme que la dot a une grande importance à la fois pour la famille du garçon et celle de la fille.

Cet avis est partagé avec le juriste Kouassignan pour qui, la dot est une indemnité donnée à la famille de la jeune fille pour compenser les dépenses matérielles et morales utilisées pour son éducation. Il l'appelle d'ailleurs, d'une sorte de *preuve d'hommage rendu aux parents de la jeune fille, pour son éducation* (Kouassignan, 1974 :215). Il ajoute que la dot est une condition de validité et un mode de preuve du mariage dans le contexte africain.

Enfin de compte, s'appuyant sur le tableau récapitulatif des réponses données par nos informateurs, la dot se révèle facultative d'une manière générale. La majorité des informateurs perçoivent la dot comme facultative. Sa valeur culturelle et symbolique est diluée. Elle n'a plus de grande emprise sur les jeunes en particulier. Cette tendance est à comprendre dans la dynamique matrimoniale moderne où, ce sont les futurs époux qui prennent en main toutes les charges du mariage. Les charges dont ils ne profitent et qui leur sont facultatives. Cependant, pour ceux qui perçoivent la dot comme un objet de respect et de reconnaissance, elle reste encore un signe distinctif de statuts sociaux et économiques. C'est, en quelques sortes, un signe de richesse.

II.1.3. La dimension politico-juridique du mariage

Avec l'avènement de la colonisation et du christianisme, nous assistons à la célébration du mariage civil et religieux.

A propos du mariage civil, *au temps de la tutelle, il n'y avait pas de mariage civil obligatoire pour les burundais. Une loi facultative existait depuis 1949 pour ceux qui désiraient faire inscrire leur mariage coutumier monogamique au chef-lieu du territoire. Cette loi permettait aussi aux chrétiens d'obtenir l'octroi du statut légal pour leur mariage religieux en vue de la reconnaissance* (Bigangara, op.cit., p.13).

Manirakiza (2004) ajoute que même s'il n'existait pas, à ce moment, une loi sur la célébration civile du mariage au Burundi, certaines personnes, surtout les fonctionnaires, célébraient le mariage civil.

Presque la totalité de nos informateurs en union libre (15 /16) reconnaissent l'inscription à l'état civil comme la seule option qui rend légitime l'union conjugale. Mais, leurs points de vue sont divergents. Nous en mentionnons quelques points saillants. Pour les hommes, c'est une contrainte juridique tandis que pour les femmes, c'est une protection, une reconnaissance juridique de la femme. La loi valorise la femme dans son ménage. La femme qui est en union libre a un sentiment d'instabilité.

Pour Henriette (24 ans), entrer en union libre est, en quelques sortes, une façon de se déshonorer soi-même tandis que se marier légalement assure la stabilité et le sentiment à la femme d'être chez soi. Elle ajoute que, même si son mari pourrait courtiser d'autres filles, elle ne leur donnerait pas de valeur, dans ce cas elle les considère comme des prostituées. c'est elle qui est connue comme femme légale.

Le mariage civil donne du sentiment à la femme d'être chez soi. Il la protège ou l'allège les effets de la polygamie ou du concubinage. Il lui procure le droit de se plaindre devant la justice en cas de dissolution de l'union conjugale.

L'autorité juridique procure à la femme le sentiment d'équité en termes de la richesse de son foyer.

Gloria met en évidence le droit au patrimoine de la femme pour une femme légalement mariée en ces termes : *Quand tu as fait le mariage, tu es reconnu par la loi. Tu as droit à toute la richesse de la famille. Ce que ton mari a droit, tu en as droit toi aussi. Il ne peut pas te chasser comme il veut* (Gloria, 25ans, catholique, l'entretien du 20/07/2021).

L'autorité juridique est la seule, par ailleurs, qui rend valide l'union conjugale. C'est le point de vue de Clément (notre informateur), pour qui, le mariage c'est passer devant l'officier de l'état civil.

Il sied de noter que juridiquement, le mariage est défini *comme un acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur de leurs pays, par les lois religieuses ou par la coutume* (Larousse, 1994:967).

Pourquoi alors les femmes acceptent d'entrer en union libre alors qu'elles savent que les règles sociales et juridiques matrimoniales sont en leur faveur?

II.1.4. La dimension religieuse du mariage

Le mariage est perçu comme sacrement. L'alliance matrimoniale est un sacrement dans l'idéologie chrétienne (catholique). La quasi-totalité des églises chrétiennes associe le rituel du mariage à l'alliance entre le Christ et l'Eglise. La déclaration d'engagement par un couple devant le chef religieux relève d'un désir d'une union durable et fidèle. Selon Anne (29 ans, catholique), la bénédiction des parents et la bénédiction à l'église sont importantes. Pour elle, en faisant l'union libre, on perd la confiance à l'église et certaines responsabilités par exemple celle de parrainer d'autres mariés ou des enfants qui se font baptiser.

En analysant ce propos, le mariage religieux procure le sentiment d'être béni par Dieu, d'avoir confiance en ses pairs et un statut social qui donne le droit à certains rôles et responsabilités. Au contraire, selon Bruce (29 ans, catholique), toute sorte d'union conjugale en dehors de l'Eglise est un péché.

A propos du mariage religieux, Bricout⁶ avance que le mariage chrétien symbolise un don de Dieu, pour réaliser ce don, les époux se donnent toute leur vie à travers le sacrement du mariage. Ils acceptent de devenir (théoriquement) un seul corps.

Enfin, les trois dimensions qui sont présentées dans le mariage actuel marquent trois étapes successives. Pour la dimension socioculturelle du mariage, il a été constaté que la dot n'est plus vue comme une légitimité sociale du couple. Elle retient différentes perceptions par nos informateurs.

La dimension juridique est la plus importante et la presque totalité de nos informateurs la reconnaissent. Cependant, les hommes y voient une contrainte alors que les femmes y perçoivent comme une protection au niveau du foyer.

S'agissant de la dimension religieuse du mariage, l'union libre est perçue comme péché surtout par ceux qui avaient des responsabilités dans leurs églises avant l'entrée en union libre.

⁶ <https://liturgie.catholique.fr/accueil/mariage-et-ordre/le-mariage/833-le-sacrement-de-mariage-un-acte-deglise/> Helene Bricout (professeur d'histoire et de théologie de la liturgie à l'institut supérieur de liturgie : ISL-IC Paris) dans le sacrement de mariage, un acte d'église) article extrait de la revue *Célébrer*, no 336, mai-juin 2005, p51-53, consulté le 15/02/2021 à 17h8min

Conclusion

Dans cette section, nous avons montré les différentes perceptions du mariage au Burundi par nos informateurs. De surcroît, presque tous nos interviewés se sont exprimés à propos de la dot. Cela nous a permis de relever différentes perceptions sociales de la dot. Nous avons constaté, en effet, que le mariage et la dot constituent une contrainte, une obligation de dépenser pour certains de nos enquêtés. C'est le luxe. Cependant, ils constituent (mariage et dot) une valeur, un honneur pour les autres.

Enfin, le rituel du mariage au Burundi est un procédé d'étapes successives qui englobe trois dimensions : la dimension culturelle centrée par le paiement de la dot, la dimension politico-juridique visible à travers l'inscription du mariage à l'état civil et la dimension religieuse qui clôture le processus et donne une ouverture aux noces.

II.2. Les perceptions sociales de l'union libre au Burundi

II.2.1. Définition

L'union libre est *le fait pour un homme et une femme de vivre ensemble comme mari et femme* (Rubelin-Devichi, 1986, 129 :13). Au Burundi, l'union libre (appelée *ugucikiza* ou *ugucikira*) se dit lorsqu'un homme et une femme vivent maritalement sans qu'aucune cérémonie coutumière, civile et religieuse n'ait eu lieu.

Bigangara (op.cit., p.49) distingue trois concepts de situations d'union libre :

1. *Ugucikiza/ugucikira* (enlèvement) : *Ugucikira/u-ku-cik-ir-i-a* / (littéralement défini comme le fait de faire venir près de), se dit pour un garçon qui décide de vivre chez lui avec une fille d'une manière illégale. *Ugucikira/u-ku-cik-ir-a* / (littéralement défini comme le fait de s'enfuir, quitter son patron pour aller chez un autre, émigrer), se dit pour une fille qui décide de quitter chez ses parents pour aller vivre illégalement comme femme chez un homme sans le consentement de ceux-là.
2. *Uguterura/uguterurwa* ou *ugushirwa kw'ibega* : les deux substantifs *Uguterura* et *Uguterurwa* diffèrent uniquement par le fait que le premier est à la forme active et signifie que le garçon recourt à la force physique pour faire venir chez lui une fille qu'il a tant aimé réciproquement ou pas, pour la contraindre au mariage illégal. *Uguterurwa* est dit pour la fille enlevée car c'est à la forme passive.

3. *Ukwigemura* (se porter cadeau à quelqu'un). Contrairement à *Uguterurwa* où la fille est enlevée par force, ici la fille se montre beaucoup plus active. Elle s'improvise ou surprend un garçon qu'elle aime tant, soit elle se fait cadeau chez lui, soit elle le piège pour qu'elle soit engrossée par ce dernier pour enfin avoir un prétexte de l'épouser de bon gré malgré. Toutefois, c'est une entreprise risquée.

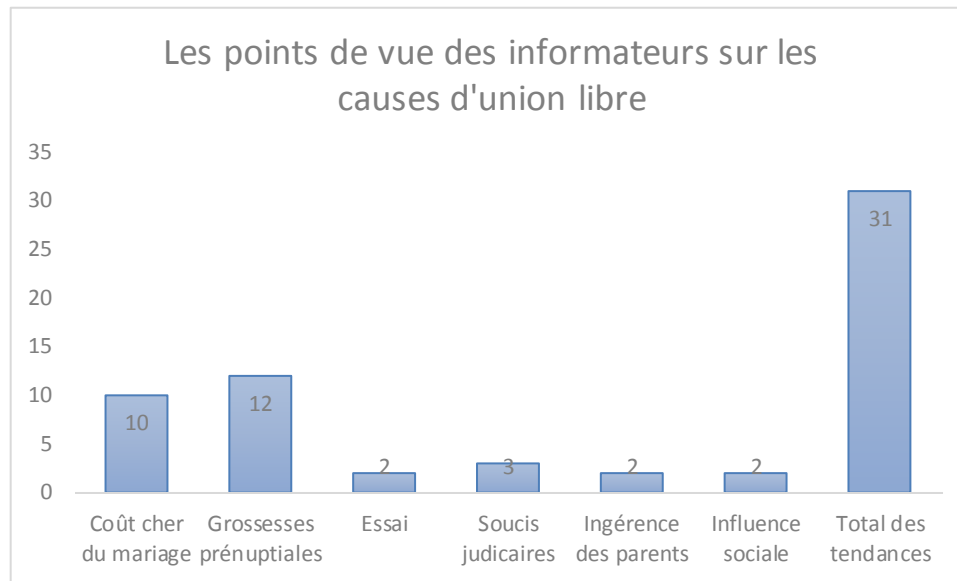
Dans cette étude, nous nous intéressons à la première situation dit *Ugucikira* ou *Ugucikiza*. Cette dernière résulte du consentement entre le jeune homme et la jeune fille. Nous étudions, d'abord, les déterminants ou les causes, ensuite, les perceptions sociales de cette pratique au Burundi.

II.2.2. Les causes

Les causes de l'union libre sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°2 : Les causes d'union libre

Causes Informateurs	Coût cher du mariage	Grossesses prénuptiales	Essai	Soucis judi- ciaires	Ingérence des parents	Influence sociale	Total des tendances
1. Cle	1	1		1	0	0	3
2. As	1	0	0	0	0	1	2
3. Pm	1	0	0	0	0	0	1
4. Em	1	1	0	0	0	0	2
5. Gl	1	1	0	0	0	0	2
6. Rn	1	1	0	0	0	0	2
7. Hn	0	1	0	0	0	0	1
8. Nes	0	0	1	0	0	0	1
9. In	0	0	1	0	0	0	1
10. Pl	0	1	0	1	0	0	2
11. Pac	1	1	0	1	0	0	3
12. Dig	1	0	0	0	0	1	2
13. St	1	1	0	0	0	0	2
14. Fr	0	1	0	0	0	0	1
15. Chr	0	1	0	0	1	0	2
17. Cl	0	0	0	0	1	0	1
18. Des	0	1	0	0	0	0	1
19. Ch	1	1	0	0	0	0	2
Total des tendances	10	12	2	3	2	2	31

Histogramme n° 2 : Les causes d'union libre

Le tableau et l'histogramme ci-haut montrent la répartition synthétique des réponses recueillies sur terrain. Ainsi, six principales causes se dégagent à savoir : les grossesses pré-nuptiales, le coût cher du mariage, les soucis des poursuites judiciaires, le mariage à essai, l'ingérence des parents dans le choix de leurs enfants et l'influence sociale.

II.2.2.1. Les grossesses pré-nuptiales

Au cours de nos entretiens, la grande majorité de nos répondants affirment que la grossesse est le facteur fondamental qui contraint l'entrée en union libre. Il s'agit de douze enquêtés sur dix-neuf interrogés à ce sujet. Soit six hommes et six femmes (cinq hommes en union libre et un homme marié, quatre femmes en union libre, une mariée et une jeune fille célibataire).

Selon Belleau (2007), la venue de l'enfant crée ou matérialise la solidarité et la durée de la relation entre les deux conjoints. Les deux amoureux envisagent dans ce cas une union qui, dans la plupart de cas, sera régularisé plus tard. La venue de l'enfant même si imprévue, implique donc la durée de la relation. En cas d'une grossesse pré-nuptiale, certaines couples envisagent, dans l'immédiat, le mariage ou l'union libre pour éviter que l'enfant naisse en dehors de leur foyer. Mais, cela n'est pas toujours le cas. Il y a des jeunes filles qui mettent au monde étant encore célibataires, restent chez leurs parents et attendent un homme de leur choix.

René (32 ans) dit que c'est la grossesse qui a précipité son union avec la femme qu'il a épousé. Il ajoute qu'ils n'étaient pas encore prêts pour le mariage. Et, pour éviter que sa fiancée ne mette pas au monde étant chez ses parents, ils ont fait recours à l'union libre comme une alternative.

Mettre au monde étant encore sous le toit de ses parents, est une honte dans la culture et tradition burundaises. La grossesse prénuptiale peut précipiter l'union conjugale dans la plupart des cas comme nous le témoignent nos informateurs.

Par ailleurs, l'union libre est présentée, dans cette étude, comme une chance pour une fille enceinte avant le mariage. Dans le contexte socioculturel burundais, la grossesse prénuptiale est, depuis longtemps, marginalisée. Une fille enceinte est pointée du doigt dans son environnement social. Ainsi, comme nous le témoigne Christella (30ans), trouver quelqu'un qui accepte de t'épouser quand on est enceinte est une exception. Elle salue le fait que son mari a accepté de l'épouser bien qu'elle fût enceinte d'un autre homme.

Les grossesses prénuptiales sont, dans certaines mesures, une contrainte qui fait que la fille, une fois tombée enceinte accepte n'importe qui et dans n'importe quelle condition. Pour Anne (29ans), quand une fille est déjà tombée enceinte, elle accepte l'union libre. Elle ajoute qu'une fille enceinte devient la risée de tout le monde et accepte toute proposition du garçon.

Selon Mondain et Delaunay (2006), une grossesse prénuptiale constitue un risque du fait de la stigmatisation. Mais aussi, plus qu'elle est une honte dans le contexte culturel burundais, les femmes célibataires rencontrent des difficultés économiques et sociales (maltraitance au niveau familial). Par difficultés économiques, il faut entendre difficulté de se prendre en charge et de prendre en charge son enfant dans un milieu social qui n'envie pas une grossesse hors mariage. Il faut aussi identifier, selon les mêmes auteurs susmentionnés, les conséquences d'une grossesse prénuptiale. D'une part, les conséquences relatives à l'avenir matrimonial de la femme célibataire, et d'autre part, l'avenir de l'enfant qui est né dans ces conditions surtout par rapport à l'héritage.

Nos données ethnographiques sont corroborées par la position de Thiriat (op.cit.), selon laquelle, la croissance des unions libres en Afrique subsaharienne est liée au développement de la fécondité prénuptiale.

Quant à Quilodrán (1999 :78), *l'union libre serait une sorte de refuge, un choix préférable au célibat ou à la monoparentalité*. La fille, une fois tombée enceinte, préfère l'union libre que la monoparentalité. Dans ce sens, une fille qui met au monde étant encore célibataire éprouve, en plus de la marginalisation sociale, certaines difficultés financières. Elle devient forcément majeure et doit se prendre en charge et son enfant.

Enfin, la grossesse prénuptiale est vue comme un péché par certaines églises. A cause de cela, certaines églises n'acceptent pas de bénir les couples qui se retrouvent devant un fait accompli d'une grossesse avant le mariage. Anne nous montre que la grossesse avant le mariage est un accident. *Les églises n'acceptent pas de bénir, les personnes qui ont eu, par accident, une grossesse avant le mariage. Dans ce cas vous décidez de faire l'union libre et régulariser plus tard* (Anne, 29 ans, catholique, entretien du 07/07/2021).

Nous constatons, avec nos informateurs que certaines églises refusent de bénir les personnes qui sont en situation de grossesses prénuptiales, une des causes des unions libres. Par contre, Thiriat (op.cit.), place la persistance de l'union libre en Afrique subsaharienne dans les changements sociaux et la déchristianisation de la société.

Les grossesses prénuptiales créent un ensemble de difficultés et de situations problématiques aux jeunes filles. Il y a la difficulté psychologique, l'exclusion ou la menace familiale, sociale ou religieuse. Toutes les filles ne sont pas à mesure de résister et faire face à cet affront. C'est la raison pour laquelle, beaucoup d'entre elles se laissent et s'abandonnent dans une union libre malgré ses risques et conséquences. Dans ce cas, la menace et la peur du lendemain pourraient être les déterminants de l'union libre pour les jeunes filles mais aussi pour les jeunes hommes qui sont contraints d'épouser les filles dont ils sont responsables de leurs grossesses.

II.2.2.2. Le coût cher du mariage

La vie aujourd'hui, plus particulièrement en milieu urbain, est très chère. Mais, l'organisation de certaines fêtes sociales, en l'occurrence le mariage, n'en tient pas compte. Dix informateurs sur dix-neuf avancent que l'union libre est liée au coût cher du mariage. Parmi ceux-là, quatre sont des hommes mariés et un jeune homme célibataire, cinq femmes dont deux en union libre, une mariée et deux jeunes filles célibataires.

Pour ces informateurs, la pauvreté est un facteur déterminant d'union libre. Cette pauvreté peut être à la fois économique et relationnelle.

Le premier groupe de ces informateurs parlent de la pauvreté dans le sens économique, ils se plaignent contre les dépenses énormes pour l'organisation du mariage. A propos de l'organisation actuelle du mariage, Clément, un de ces informateurs, souligne la cherté de la vie aujourd'hui. Il propose que son organisation soit à revoir pour éviter que la nouvelle famille se retrouve dans une grande pauvreté après le mariage.

Le deuxième groupe considère la pauvreté dans le sens relationnel. En effet, l'institution du mariage est, depuis longtemps, une affaire collective et sociale dans la société africaine en général et burundaise en particulier (Bigangara, 1986; Mair, 1971 ; Radcliffe-Brown et Darlyll, 1967).

Cependant, Asman et Pamphile ont une vision du mariage comme une affaire purement personnelle. Asman dit que le mariage demande un capital assez énorme. Même celui qui a des amis, c'est trop difficile de faire le mariage sans son argent suffisant. Pamphile envisage d'enregistrer son mariage uniquement à l'état civil.

S'appuyant sur la théorie de pauvreté relationnelle du sociologue Georg Simmel (1907), Fayard (2002) analyse la pauvreté à partir des relations d'assistance. Une assistance permet de soulager l'individu la déficience sociale de ses conditions. Dans ce cas, la collectivité peut changer les circonstances économiques et culturelles fondamentales qui provoquent ces conditions à la cohésion sociale. A ce niveau, la pauvreté relationnelle suppose le manque de réseau relationnel plus ou moins large ou encore le fait d'avoir un champ relationnel très faible. Anne dit que son mari l'a engrossé alors qu'ils n'avaient pas des moyens pour organiser les cérémonies du mariage. Elle ajoute qu'ils sont issus des familles vraiment pauvres. Au cas contraire, leurs familles pourraient les aider à organiser le mariage.

Fayard (op.cit.) ajoute qu'on peut être pauvre individuellement sans forcément l'être socialement et inversement. La pauvreté relève donc d'une construction sociale. Elle est relative (chaque groupe/classe a ses pauvres). La pauvreté est d'abord une question sociale avant qu'elle soit un problème sociologique. On peut être pauvre économiquement mais ne pas le sentir dans sa classe sociale / groupe social grâce à la solidarité et l'assistance qu'on en tire. Aussi, la pauvreté dépend du regard que la société (collectivité) adopte à l'égard de l'individu.

II.2.2.3. Soucis judiciaires

Dans le contexte burundais, une fille qui est encore sur le banc de l'école primaire et secondaire considérée est une mineure quel que soit son âge. Cette minorité est sociale et non biologique.

En effet, s'il arrive que l'élève entretienne des relations sexuelles et qu'elle tombe enceinte, elle est chassée de l'école. Le géniteur lui aussi peut courir le risque d'être incarcéré quand il est majeur. Pour se protéger, il entre en union conjugale avec la fille pour calmer la situation. Trois hommes en union libre ont souligné la peur de la poursuite judiciaire surtout en cas d'une grossesse avec une personne sous statut de mineur. Tel a été leur situation.

Les extraits d'entretiens de Clément et de Paul nous mettent au courant d'une telle situation.

Moi et la fille que j'ai épousée, avons fait des rapports sexuels et après, elle m'a informé qu'elle était enceinte. Je lui ai demandé si elle pouvait accepter de vivre avec moi et régulariser notre union plus tard. Elle a accepté. C'était aussi un moyen de me protéger contre les poursuites judiciaires parce que vous entendez qu'elle était encore à l'école (Clément, 38 ans, pentecôtiste, l'entretien du 23/07/2021).

Le cas de Clément est le même que Paul. Il a épousé la femme qu'il avait engrossée pour la simple raison de se protéger contre la prison. Il s'exprime comme suit : *On a fait des rapports sexuels non protégés et la fille est tombée enceinte. Ses frères me terrorisaient qu'une fois je refusais/ refuserais de l'épouser, je serai emprisonné. Pour me protéger contre la prison, je l'ai épousée (Paul 29 ans, catholique, entretien du 28/06/2021).*

L'union libre est, dans cette mesure, une réponse aux poursuites judiciaires du garçon. En d'autres termes, la fille ne sera plus considérée comme une mineure quand elle est déjà en union conjugale.

Les entretiens que nous venons de mettre en évidence prouvent que le choix d'une fille qui tombe enceinte est conditionné par le regard social. C'est surtout la menace familiale, sociale et juridique qui entraîne la jeune fille et le géniteur dans une union conjugale. La crainte de la loi pousse donc certaines personnes à recourir à l'union libre. L'union libre est arrangeante dans de telles situations.

II.2.2.4. Le mariage à essai

Les données ethnographiques montrent que deux hommes en union libre convergent sur ce point. En effet, les acteurs qui soutiennent le mariage à essai avancent que, dans la période de fiançailles, l'on cache ses défauts l'une à l'autre. C'est à partir de la vie commune qu'on commence à découvrir la vraie face de l'autre. C'est à ce moment qu'il faut prendre une décision irréversible : soit s'engager au mariage ou ne pas s'engager.

Ils perçoivent la vie conjugale comme exigeante et demandant plus de prudence. Il faut prendre plus de précautions, s'engager ou reculer si le partenaire ne te convient pas. Ils avancent que l'union libre consiste à essayer la fille pour voir si son comportement est supportable ou non. Mais, pourquoi pas une jeune fille qui essaie un jeune homme.

Pour le choix d'union libre, Nestor dit ceci :

Les raisons qui m'ont poussé à faire l'union libre sont multiples, mais celle qui est essentielle, c'est d'éviter de porter une bombe sur moi. J'ai opté de vivre par essai avec une fille, pour voir si ses comportements sont bons du fait que le mariage n'est pas une plaisanterie. Quelques fois, on se trompe. Je n'ai pas voulu regretter plus tard (Nestor, 31 ans, catholique, entretien du 18/07/2021).

Ce propos concorde avec les recherches d'Assoumou (1998) parlant du mariage à la dot chez les fang au Gabon, Il souligne que plusieurs couples bien que non mariés sont en union heureuse. Dans certains cas, c'est cette harmonie qui les amène à officialiser leur union plus tard. La régularisation se fait le plus souvent après une certaine durée de vie commune.

Cette marge de manœuvre est soutenue par Innocent qui nous donne les motivations de son choix. Cependant, aucune parmi les femmes interrogées n'est favorable au mariage à essai. Il faut comprendre, d'une part, ce point de vue des femmes dans la mesure où, dans le contexte socio-culturel burundais, il est facile de se remarier pour les hommes que pour les femmes après une rupture d'union conjugale.

Par ailleurs, à travers les entretiens que nous avons recueillis, nous constatons que ce sont les femmes qui supplient ou qui influencent leurs maris à la légalisation de leur union conjugale à l'Etat civil.

Toutefois, comme le constate Quilodrán en analysant les aspects du phénomène d'union libre en Amérique, *le référent social est le mariage direct, mais l'union libre apparaît comme une solution acceptable* (Quilodrán, op.cit., p.77).

De plus, nous constatons que l'union libre est en quelques sortes, une manœuvre pour certains hommes, de maintenir leur domination sur leur femme dans le foyer. Ce point de vue est partagé par Innocent, un homme en union libre et Ado, un jeune homme célibataire.

Moi, je n'ai pas fait inscrire ma femme à l'Etat civil pour éviter qu'elle me domine comme c'est le cas chez beaucoup de femmes qui sont mariées légalement (Innocent, 37ans, non pratiquant, l'entretien du 21/07/2021).

Enfin, le fait qu'il existe des hommes qui sont favorables au mariage à essai soulève un questionnement sur la vie des enfants issus d'une telle union. Le fait qu'aucune femme n'a soulevé un tel point de vue est compréhensible dans la mesure où, le plus souvent, c'est la femme qui prend en charge les enfants en cas de rupture. Une autre interprétation qu'on peut donner au mariage à essai, c'est une tendance vers la cohabitation contractuelle que nous entendons dans les pays occidentaux.

II.2.2.5. Influence sociale

Le mariage est un stade qui marque une vie adulte de l'individu. S'engager pour le mariage est une décision individuelle. Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué, le mariage est un processus qui nécessite une préparation morale et matérielle. Par contre, il y a des informateurs qui ont recouru à l'union libre comme une alternative pour faire face à la pression soit de leurs pairs, soit de leurs parents. Nous en avons eu deux hommes qui ont connu une telle situation.

En effet, l'histoire de Claver montre la puissance de la pression sociale par rapport au choix individuel.

Je dirai que mon choix d'union libre est liée à l'influence des autres, mes amis se moquaient toujours de moi, ils disaient que j'avais peur de draguer les filles. J'entendais mes amis toujours utiliser l'expression de kurya abana (traduit : manger les enfants ; une métaphore pour parler d'avoir des relations sexuelles avec une jeune fille). Après l'acte, cette fille a carrément refusé de rentrer. Mais pour moi, ça ne m'a rien fait, car j'ai grandi en voyant que dans mon entourage beaucoup de gens faisaient l'union libre (Claver, 28 ans, catholique, entretien du 28/06/2021).

Pour Claver, l'union libre est normale chez eux. Elle est comme une pratique culturelle : *j'ai grandi en voyant les autres faire ainsi* dit-il. L'union libre résulte aussi de l'influence des autres comme le témoigne Désiré qui a été déçu à maintes reprises par les filles. De peur que sa copine le déçoive comme les autres, il n'a pas passé par le mariage et tout ce qui va avec.

De peur qu'elle me déçoive comme les autres, je n'ai pas voulu passer par tous les parcours du mariage, j'ai fait l'union libre. Et je vois que nous nous entendons bien. D'ailleurs, faire l'union libre est monnaie courante chez nous (Désiré, 30ans, protestant, entretien du 16/07/2021).

La peur de perdre la fille qu'il avait tant aimée malgré les conditions économiques qui ne lui permettaient pas d'organiser le mariage lui a poussé d'user de la ruse pour faire face à la concurrence des autres prétendants.

De telles situations d'influence se présentent différemment. Il existe aussi des cas où c'est la fille qui influence le garçon.

Ce sont surtout des filles qui sont désespérées par rapport aux préoccupations de trouver quelqu'un qui viendrait leur demander la main, surtout sous pression de l'âge et de la société, qui se donnent le courage d'influencer leurs copains pour s'engager dans l'union conjugale. Asman nous dit qu'il a été influencé par sa fiancée.

Je n'ai pas fait les fêtes lors de mon mariage (union libre. Un jour, une fille marchande avait mandaté un de mes amis de venir me dire qu'elle m'aimait et qu'elle voulait qu'on échange un peu. La fille voulait que je l'épouse, mais je lui ai dit que je n'avais pas d'argent. Elle me rassurait que l'argent n'était pas un problème. Elle m'a influencé en me disant qu'on pourrait vivre ensemble et régulariser plus tard. C'est comme ça que les choses se sont passées (Asman, 27ans, musulman, l'entretien du 23/07/2021).

Il y a une autre pratique faite par certaines filles. Cette pratique s'appelle « Gutega abahungu » traduit « piéger les garçons ». C'est une pratique qui consiste à influencer le garçon par ruse en faisant des rapports sexuels non protégés. La fille est dans ce cas consciente qu'elle est en période de fécondité. Ce comportement a été relevé par quatre informateurs (une femme et 4 hommes). Cependant, c'est une pratique risquée chez la fille, car le jeune homme peut nier la grossesse ou, tout simplement, il peut refuser l'union conjugale.

II.2.2.6. Ingérence des parents dans le mariage de leurs enfants

Traditionnellement, au Burundi, le droit de décider revenait pratiquement au père du jeune homme et de la jeune fille. C'est lui qui prenait l'avis de la parenté. Il consultait sa femme. Cependant pour les convenances et pour ne pas faire des faux pas de jure, c'était à lui que la décision incombait. Cela officiellement, car officieusement c'était l'avis de la mère qui comptait (Barengayabo, 1973 :27). Une telle attitude des parents de cette époque est à comprendre dans la mesure où le jeune homme et la jeune fille d'antan au Burundi devenaient autonomes économiquement après les avoir mariés. Ils recevaient un lopin de terre à exploiter et des troupeaux leur appartenant. Cependant, une telle situation d'ingérence des parents dans le choix matrimonial de leurs enfants a été soulignée par une femme en union libre et une jeune fille.

Les parents de la fille peuvent être une entrave, ils peuvent fixer par exemple une certaine somme de la dot pour leur fille et quand le garçon n'a pas cette somme et que la fille l'aime tant, ils peuvent décider de faire l'union libre (Anne, 29 ans, catholique, entretien du 07/07/2021).

Par ailleurs, Anne (interviewée) rejoint Bigangara (1986) qui montre que les unions libres peuvent résulter de l'opposition des parents par rapport à la relation amoureuse de ses enfants. L'union libre est donc, dans certains cas, une façon de contraindre le consentement des parents par rapport aux décisions amoureuses de leurs enfants. Le couple finit par imposer son choix. Marcoux et Antoine montrent que dans ce cas, *si le couple parvient à traverser les quelques années nécessaires à la reconnaissance officielle de leur union par les aînées de leurs familles respectives, il (le couple) réussira à imposer son choix* (Marcoux et Antoine, dir. 2014 :113).

En conclusion, les facteurs déterminants d'union libre se répartissent dans six variables. Celle de grossesses prénuptiales et du coût du mariage retiennent la grande majorité de nos répondants à ce sujet (douze contre dix sur dix-neuf répondants). Les autres variables retiennent entre une à cinq réponse(s). Ce sont notamment les soucis des poursuites judiciaires, le mariage d'essai, l'ingérence des parents et l'influence sociale.

II.2.3. Les représentations sociales du couple en union libre

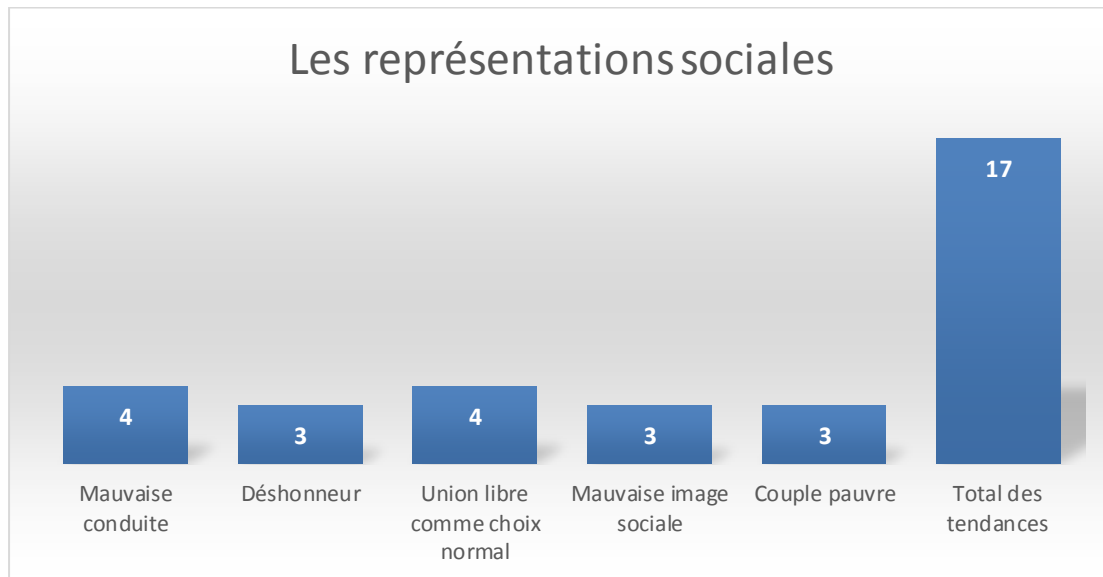
Le phénomène d'union libre fait objet de différents préjugés. C'est un phénomène qui est contre les règles matrimoniales et juridiques. C'est aussi une union qui est mal vue dans la morale chrétienne. C'est abominable.

De ce qui précède, nous avons recueilli différentes représentations notamment une image parfois négative dont fait objet le couple en union libre. Nous avons récapitulé dans le tableau ci-après cinq représentations sociales du couple en union libre. Ce sont notamment une mauvaise conduite, un choix normal, une pratique qui déshonore les concernés, un choix qui requiert une mauvaise image dans la société et enfin une marque d'un couple pauvre.

II.2.3.1. Les préjugés

Tableau n°3 : Les représentations sociales d'union libre

Représentations Informateurs	Mauvaise conduite	Déshonneur	Union libre comme choix normal	Mauvaise image sociale	Couple pauvre	Total des tendances
1. Dig	1	1	0	0	0	2
2. St	1	0	0	0	0	1
3. Em	0	1	0	0	1	2
4. Ad	0	0	1	0	0	1
5. Cle	0	0	1	0	0	1
6. In	0	0	1	0	0	1
7. Gl	0	0	0	1	0	1
8. An	1	0	0	1	0	2
9. Pm	0	1	0	0	1	2
10. Fr	0	0	0	1	1	2
11. Am	0	0	1	0	0	1
12. Cat	1	0	0	0	0	1
Total	4	3	4	3	3	17

Histogramme n°3 : Les représentations sociales d'union libre**II.2.3.1.1. Mauvaise conduite**

Le regard social porté sur le couple en union libre est parfois négatif. Ainsi, quatre informateurs perçoivent l'union libre comme le résultat d'une mauvaise condition, une défiance aux normes sociales et culturelles. Cette catégorie d'informateurs est constituée en grande partie par les personnes mariées.

Parmi quatre réponses reçues à ce sujet, trois sont fournies par les personnes mariées. Une telle attitude est à comprendre dans la mesure où les personnes en âge avancé ont un fort attachement à la tradition par rapport aux jeunes. L'union libre est vue comme le résultat d'une mauvaise conduite surtout de la fille. Elle est aussi vouée à l'immoralité par les personnes mariées.

L'exemple illustratif de cette catégorie est Stéphanie, une informatrice. Voici comment elle perçoit l'union libre :

D'une manière générale, l'union libre est liée à la mauvaise conduite de la fille et du garçon. La fille se donne à la débauche et tombe enceinte et puis pour ne pas mettre au monde étant encore chez ses parents, elle s'en va sans aviser personne (Stéphanie, 52ans, catholique, entretien du 06/10/2021).

Cette perception de l'union libre par cette catégorie d'informateur converge avec Bigangara qui affirme que, *les unions sont sévèrement jugées dans l'opinion publique du Burundi* (Bigangara, op.cit., p.17).

Les informateurs de cette catégorie sont parfois normatifs. Ils montrent en effet comment les choses devraient se faire. C'est le cas de Catherine et Jeanine.

Ce n'est pas bon que les couples entrent en union libre, il faut que chacun fasse le mariage légalement selon ses moyens même si faibles soient-ils (Catherine, 48 ans, catholique, entretien du 06/10/2021).

Jeanine concorde avec Catherine. Elle ajoute qu'il faut être soi-même et se conformer aux normes sociales et politiques (Jeanine, 37ans, Pentecôtiste, entretien du 06/10/2021).

Enfin, en plus de la mauvaise conduite susdite, il y a ceux qui attachent l'union libre au paganisme et au désespoir de la fille surtout en âge avancé. C'est notamment le point de vue de Digne, une jeune fille célibataire pentecôtiste de 27ans avec laquelle nous nous sommes entretenus le 06/10/2021.

L'entretien de Digne évoque en plus du jugement moral, une pression sociale portée à l'égard d'un célibataire en âge avancé. Le célibat prolongé n'est pas vu d'un bon œil dans le contexte socioculturel burundais.

II.2.3.1.2. Le choix d'union libre comme choix normal

Le groupe d'informateurs qui perçoit l'union libre comme un choix normal est constitué par des jeunes hommes célibataires et des hommes en union libre. Ils sont au nombre de quatre, soit deux hommes et deux célibataires. A titre d'exemple, Thierry, un célibataire de 22 ans n'y voit aucun problème. C'est juste un choix personnel, acceptable et compréhensif.

Je ne vois aucun problème pour une personne qui entre en union libre, c'est normal (Thierry, 22 ans, catholique, l'entretien du 26/07/2021).

Il est aussi un choix normal et tolérable suivant un environnement social dans lequel le couple s'installe. Mais aussi, ce choix dépend, si on analyse bien nos entretiens, du milieu dans lequel une personne a grandi.

Dans l'entourage, l'union libre est un cas normal, car ce n'est pas toi seul qui es le premier ou le dernier à faire l'union libre (Noé, 28ans, protestant, l'entretien du 23/07/2021).

Par ailleurs, il y a certains de nos informateurs en union libre qui témoignent qu'ils ont été appréciés par leurs parents quand ils sont entrés en union libre.

D'ailleurs dans ma famille, on m'a beaucoup félicité, on m'accusait, avant d'être un célibataire prolongé. Pour me féliciter, mon père m'a offert une bière de Primus (Désiré, 30ans, protestant, entretien du 16/07/2021).

Ma famille a bien accueilli mon choix surtout que la fille était issue d'une famille aisée, c'était un honneur pour nous (Noé, 28ans, protestant, l'entretien du 23/07/2021).

Le statut de célibat est un statut social qui requiert moins de responsabilités sociales. Il suffit d'analyser le gros des discussions qui préoccupent les petits groupes des jeunes, soit autour du verre, soit des occasions de rencontres entre anciens amis, etc. Les mots qui reviennent souvent sont entre autres : *Quand est-ce que tu te marieras, qu'est-ce que tu attends (pour te marier)* surtout quand tu rends visite un ami(e) marié(e) de ton âge, on s'attend souvent à la question *Quand est-ce que tu nous inviteras toi à ton mariage ?* A force de pression sociale, on arrive à se forcer de quitter ce statut de célibataire. La famille, surtout les parents sont contents quand leur fils qui était en situation de célibataire à tendance de prolongation prend une décision.

II.2.3.1.3. Couple pauvre

L'union libre est conçue, dans certains cas, comme étant le mariage des pauvres. Trois informateurs (un jeune homme, une jeune fille et un homme marié) perçoivent le couple qui opère le choix d'union libre comme un couple pauvre. C'est l'exemple de cet enquête.

La première chose que je vois quand un couple est en union libre, c'est qu'il est pauvre. Mais ça ne fais rien (Pamphile, 29 ans, l'entretien du 26/07/2021).

Cependant, comme le constate Simmel (1907) la pauvreté est relative. Selon le même auteur, *on peut être pauvre individuellement sans forcément l'être socialement et inversement* (ibid.). La pauvreté relève donc d'une construction sociale. La pauvreté est d'abord une question sociale avant qu'elle soit un problème sociologique. On peut être pauvre économiquement mais ne pas le sentir dans sa classe sociale / groupe social grâce à la solidarité et l'assistance qu'on en tire. Aussi, la pauvreté dépend du regard que la société (collectivité) adopte à l'égard de l'individu ou de son groupe.

Ainsi, les couples en union libre sont vus comme des pauvres mais ils ne le sont pas forcément. Les raisons d'entrée en union libre ne sont pas les mêmes pour tous les couples en union libre.

II.2.3.1.4. Mauvaise image sociale

Les personnes en union libre sont parfois vues d'un mauvais œil dans la société. Ce point de vue est soutenu par trois personnes (deux femmes et un homme). Cependant, même si le couple fait objet de discussion dans l'entourage, cela ne dure pas.

Quand vous vous aimez, pas d'autres problèmes. Les gens disent de vous dans les premiers jours de votre union, dans peu de jours, ils finissent par se taire. S'il n'y a pas l'administration qui court après vous, la société ne fait rien (Gloria, âgée de 25ans, catholique, l'entretien du 20/07/2021).

Les couples en union libre sont aussi perçus comme des personnes qui osent, mal éduquées. C'est le cas de Stéphanie qui s'exprime à ce sujet comme suit :

Ces personnes sont des personnes qui osent, qui parviennent à aller vivre ensemble sans que leur parents soient à leur côté. D'ailleurs ils sont vus comme des personnes mal éduquées (Stéphanie, 52ans, catholique, entretien du 06/10/2021).

Enfin, nous constatons que les personnes en union libre n'ont pas peur du regard de l'entourage pour la simple raison que pour eux, l'essentiel est l'amour. Par contre, sans pour autant généraliser, les personnes mariées surtout en âge avancé se montrent dans cette étude plus ferme envers le choix en union libre. Cela traduit, en quelques sortes, que les personnes en union libre échappent aux règles sociales matrimoniales telles que préétablies en faveur de l'amour qui est la seule condition pour eux pour entrer en relation conjugale.

II.2.3.1.5. Déshonneur

Au cours de notre enquête, ce sont les célibataires (deux jeunes filles et un jeune homme) qui ont évoqué le déshonneur comme perception sociale d'union libre. En effet, entrer en union libre est une manière de se déshonorer soi-même. Pour les hommes, c'est une perte du respect surtout chez sa belle-famille. Pour les femmes, c'est une perte de valeur et de stabilité dans son foyer.

Quand tu entres en union libre, tu te déshonores toi-même. Par contre, quand tu es marié, tu es stable, tu sais que tu es chez toi (Henriette, 24 ans, non pratiquant, entretien du 20/07/2021).

Par contre, bien que la pratique d'union libre soit mal perçue socialement, elle est moins déshonorante que la grossesse hors mariage :

Le couple en union libre n'est pas bien vu, car il est passé hors normes. Mais, c'est plus ou moins avantageux que le déshonneur de mettre au monde étant encore chez ses parents (Emilienne, 25ans, protestante, entretien du 21/07/2021).

Selon Bounang-Mfoungué (2012), la question d'honneur revient au fait que le mariage reste universellement la seule forme d'union conjugale reconnue à la fois légalement et socialement. Faire le mariage procure un sentiment d'honneur au couple, car il est dans le strict respect des normes sociales et légales en matière de mariage. Mais aussi, à défaut du mariage, l'union libre est tolérable que la grossesse hors mariage dans le contexte culturel Burundais.

Conclusion du deuxième chapitre

In fine, dans cette section concernant les perceptions sociales d'union libre au Burundi, nous venons de relever différents points de vue des informateurs à ce sujet. Ainsi, les points de divergence et de convergence tournent autour de cinq perceptions principales à savoir : une mauvaise conduite, un choix normal, un couple pauvre, une mauvaise image et un déshonneur.

Cependant, la majeure partie des informateurs à ce sujet convergent sur la perception de la mauvaise conduite et d'union libre comme choix normal. En grande partie, ce sont les personnes mariées de notre enquête qui avancent que l'union libre résulte de la mauvaise conduite tandis que les célibataires et les personnes en situation d'union libre perçoivent l'union libre comme un choix normal.

CHAPITRE III : LES IMPLICATIONS DE L'UNION LIBRE AU BURUNDI

Nous avons montré avec cette étude que l'union libre reste une réalité sociale malgré les mesures légales de coercition prises par l'Etat burundais. Toutefois, la marginalisation sociale et la morale chrétienne en sont contre.

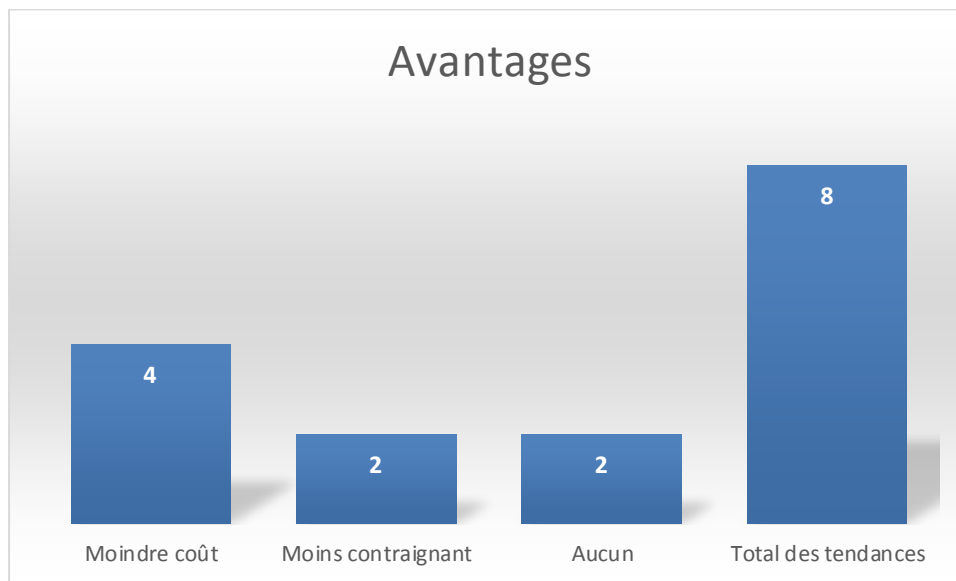
Dans ce chapitre, nous nous focaliserons beaucoup plus sur les avantages et sur les inconvénients de l'union libre ainsi que les modalités d'entrée en union libre. Nous essaierons de fournir des interprétations et observations liées à ce phénomène. Pour terminer, nous reviendrons sur les spécificités de la ville de Bujumbura par rapport à l'entrée en union libre.

III.1. Avantages et inconvénients de l'union libre

III.1.1. Avantages

Tableau n°4: Les avantages d'union libre

Avantages Informateurs	Moindre coût	Moins contraignant	Aucun	Total des tendances
1. In	0	1	0	1
2. Cl	0	1	0	1
3. Am	1	0	0	1
4. Gl	0	0	1	1
5. Hn	1	0	0	1
6. Des	1	0	0	1
7. Chr	0	0	1	1
8. No	1	0	0	1
Total	4	2	2	8

Histogramme n°4: Les avantages d'union libre

La conjugalité en union libre présente des avantages entre autres : moindre coût, moins contraignant ou tout simplement ne présente aucun avantage au vu de certains informateurs.

III.1.1.1. Moindre coût

Au cours de notre enquête, nous avons recueillis quatre entretiens qui argumentent que l'union libre ne demande pas beaucoup de moyens par rapport au mariage. En effet, sur huit personnes qui se sont exprimées à ce sujet, trois hommes et une femme en union libre ont des points de vue qui convergent.

Parmi les arguments avancés, il y a notamment le moindre coût. Selon Gloria, la régularisation après une vie commune devient moins chère.

Faire le mariage exige beaucoup de moyens. Mais, quand vous êtes déjà en union, ce n'est plus difficile, c'est juste un symbole. (erega ntibaba bakibanegura : on ne se moque plus de vous). Vous régularisez pour vivre légalement comme les autres couples (Gloria, 25ans, catholique, entretien du 20/07/2021).

Dans certains cas, l'union libre est considérée comme une alternative au mariage. Elle est une étape passagère pour certaines des personnes interrogées lors de notre enquête.

Au niveau économique, la théorie du choix rationnel semble expliquer le choix de l'union libre. En effet, selon nos enquêtes, l'union libre coûte moins cher que le mariage.

La théorie du choix rationnel telle que développée par le sociologue Américain James Samuel Coleman (1990) dans son livre « Foundations of social theory », stipule que l'individu cherche le plus grand bénéfice possible pour le moindre coût. L'union libre est préférable, car elle implique moins de dépenses que le mariage. Nos informateurs ont soulevé que le coût du mariage est un casse-tête.

III.1.1.2. Moins contraignant

A ce point, deux enquêtés (deux hommes en union libre) convergent sur ce point. Pour comprendre cette position, nous nous appuyons sur l'entretien que nous avons fait avec Innocent lors de notre enquête.

Ce qui m'a poussé à ne pas inscrire ma femme à l'Etat Civil, c'est que je me suis dit que si je l'inscrivais, elle ne va pas me respecter, elle va me dompter comme je le vois souvent chez beaucoup de femmes qui sont mariées (Innocent, 37ans, non pratiquant, l'entretien du 21/07/2021).

Curieusement, cette peur de s'engager est due à la crainte du lendemain. Marcoux et Antoine énoncent ce pessimisme des hommes en ces termes : *Ne sachant pas s'ils vont être capables d'assurer la prise en charge d'une épouse et d'enfants, les hommes tentent de repousser la réalisation d'un mariage qui les engage durablement vis-à-vis d'une femme, mais aussi vis-à-vis des parents de cette dernière* (Marcoux et Antoine, 2014 :116). Ces auteurs ajoutent que le souhait d'accéder au mariage légitime est plus présent chez les femmes que chez les hommes, car il offre une certaine protection de l'épouse et ses enfants, mais, par contre elle crée des obligations chez l'homme.

III.1.1.3. Aucun avantage

Certaines femmes qui se sont exprimées à ce point ne trouvent aucun avantage dans l'union libre. Ce sont deux femmes en union libre qui convergent sur ce point de vue. Néanmoins, elle reste, selon Gloria et Digne (nos enquêtées), une chance pour une fille enceinte ou désespérée.

Les avantages de l'union libre sont plutôt souvent relevés par des hommes. Par contre les femmes n'en voient que des conséquences.

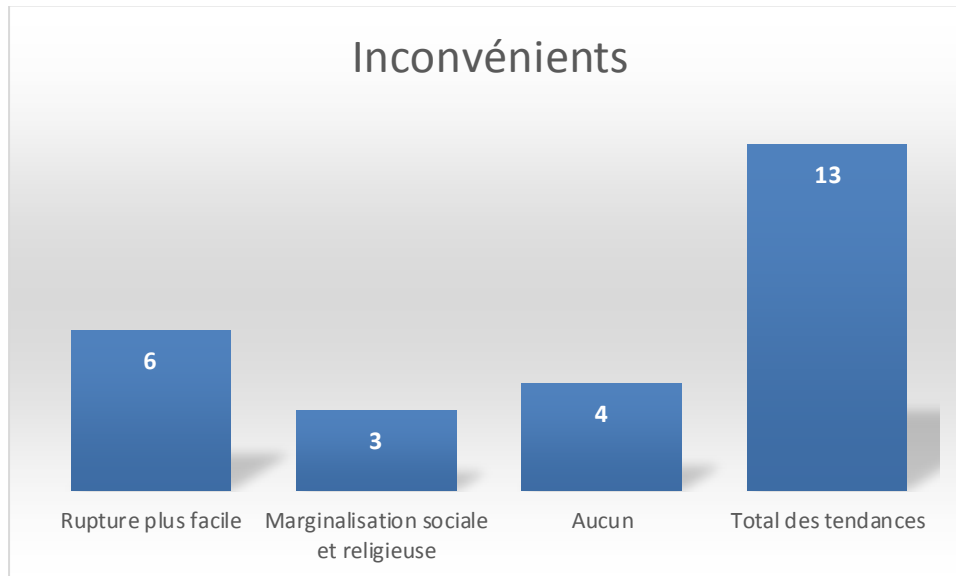
Dans son étude, Anne Attané (2014) remarque que les raisons d'entrée en union libre ne sont pas les mêmes pour les filles que pour les garçons. Belleau (2007) quant à elle, à travers des enquêtes qualitatives sur la transformation culturelle moderne de la conjugalité, constate que les femmes aspirent au mariage plus que les hommes. En d'autres termes, le mariage profite à la femme qu'à l'homme.

III.1.2. Inconvénients

Tableau récapitulatif des réponses recueillies en rapport avec les inconvénients d'union libre

Tableau n°5: Les inconvénients d'union libre

Inconvénients Informateurs	Rupture plus facile	Marginalisation sociale et religieuse	Aucun	Total des tendances
1. Hn	1	0	0	1
2. Gl	1	1	0	2
3. Pm	0	0	1	1
4. An	1	1	0	2
5. Des	0	0	1	1
6. In	0	0	1	1
7. Cle	1	1	0	2
8. No	0	0	1	1
9. Cl	1	0	0	1
10. Fr	1	0	0	1
Total	6	3	4	13

Histogramme n°5: Les inconvénients d'union libre

Les inconvénients de l'union libre évoqués par nos informateurs sont notamment la rupture qui devient plus facile et la marginalisation sociale et religieuse. Cependant, il y a ceux qui n'en voient aucun inconvénient dans l'union libre.

III.1.2.1. Rupture plus facile

Sur dix personnes qui ont relevé les inconvénients d'union libre, six personnes convergent sur le fait que la relation en union libre est facile à rompre. Il s'agit de trois femmes en union libre, deux hommes en union libre et un homme marié.

Les points de vue des femmes témoignent, en quelques sortes, comment les femmes qui entrent en relation conjugale en dehors des lois légales peuvent encourir les conséquences. A titre d'exemple, Henriette nous témoigne qu'elle fut remplacée par une autre et fut obligée de quitter la maison de son mari sans aucune condition.

Nous avons vécu ensemble pendant 9 mois, mais, par après, les choses ont changé. Mon mari m'a traumatisé jusqu'à avoir des relations sexuelles sur le lit conjugal avec une autre fille quand il a vu que je n'avais pas la force de me chamailler avec lui. Le lendemain, j'ai dû quitter, je n'avais plus de place chez lui (Henriette, 24 ans, non pratiquant (elle était protestante auparavant), entretien du 20/07/2021). Elle ajoute que si elle était mariée légalement, elle pourrait se plaindre devant la justice.

L'union libre crée chez la femme comme le témoignent nos informatrices, le sentiment permanent d'instabilité dans son foyer. Par contre, elles pensent que si elles étaient épousées légalement, même en cas de dissolution, elles auraient eu droit à tous les biens obtenus ensembles. Ce sont les points de vue de Gloria et Anne, deux femmes en union libre. Pourquoi alors ces femmes acceptent d'entrer en union conjugale alors que certaines sont au courant des conséquences de l'union libre notamment aucune loi qui les protège? Cinq femmes que nous avons eues à nous entretenir affirment que la grossesse pré-nuptiale a été le facteur principal qui a précipité leur union conjugale.

Pour Gloria (notre informatrice), comme bien d'autres femmes que nous avons interrogées, elle perçoit que le fait de mettre au monde étant encore chez ses parents est une honte. Dans le contexte socioculturel burundais, la sexualité précoce fut depuis longtemps marginalisée et condamnée. Les mœurs y étaient sévères.

Selon les considérations populaires burundaises, autrefois, une fille qui concevait hors mariage était condamnée à mort. Elle était emportée et jetée dans un gouffre *igisumanyenzi*. Selon Manirakiza (2004 :18), *elle n'était pas la seule à se voir infliger des sanctions. Ses parents encourageaient un grand déshonneur dont ils se purifiaient en fournissant beaucoup de cruches de bière (umwuhiro) à la population de sa région. Ils payaient en outre une forte amende en vaches au roi et au chef.*

En analysant les points de vue de nos enquêtés à ce sujet, il ressort que l'union libre est tolérable qu'une grossesse hors mariage. Les points de vue de nos enquêtés montrent aussi combien une mère célibataire fait objet de marginalisations familiales et sociales. La grossesse pré-nuptiale est beaucoup marginalisée car, dans la plupart des cas, ce sont les parents de la fille, ses frères ou ses sœurs qui prendront en charge certains enfants qui naissent hors mariage si ils existent, L'enfant devient souvent comme une charge dans de tels cas.

III.1.2.2. Marginalisation sociale et religieuse

La morale chrétienne considère l'union libre comme un péché. Les fidèles qui opèrent le choix d'union libre risquent une exclusion sociale au sein de certaines communautés religieuses.

A titre d'exemple, Anne (notre informatrice), cite notamment, le retrait de certaines responsabilités comme par exemple celui d'être parrain ou marraine, choriste, etc.

Par contre, il y a des couples qui parviennent à résister à toutes ces marginalisations. Ils témoignent que les gens se sont moqués d'eux dans les premiers jours et ont fini par se taire dans peu de jours.

Toutefois, ces punitions ne sont pas sans conséquences. Elles peuvent contraindre le couple à régulariser leur union surtout quand tous étaient des fidèles de telle église ou communauté religieuse.

III.1.2.3. Aucun inconvénient

Quatre sur dix informateurs qui ont parlé sur les inconvénients n'y voient aucun inconvénient.

Les points de vue de nos informateurs convergent à ce sujet. Il s'agit de trois hommes en union libre et un jeune homme célibataire. Ce dernier projette faire l'union libre dans l'avenir si la situation économique dans laquelle il était, au moment de l'enquête, perdure.

Les arguments avancés par ces hommes qui soutiennent l'union libre, sont entre autre : maintenir sa femme en situation soumise, l'union libre comme une phase de mieux se connaître pour enfin vivre ensemble dans la légalité toute la vie, et une entrée dans la vie conjugale avec moins de dépenses.

Ici, le mariage est vu comme une contrainte dont il faut créer des marges de manœuvres pour l'échapper. L'union libre paraît être un lieu de refuge, le moins contraignant.

Cette position traduit en quelque sorte la peur de l'autre. Cette peur de s'engager peut résulter de l'expérience vécue dans leurs familles ou dans l'entourage. Cependant, *vivre sous le même toit sans les liens de mariage engendre des effets qui peuvent être assimilés à ceux de la vie conjugale ou de la vie familiale* (de Singly, 2005 :34).

Enfin, à travers les entretiens recueillis à ce sujet, il est fort probable de constater que les hommes qui se sont exprimés sont favorables à l'union libre. Ils défendent leur choix opéré et lui donnent sens. Par contre, les femmes interviewées à ce sujet sont défavorables à l'union libre. Elles expliquent leur situation par les contraintes (soit grossesse précoce, pauvreté, etc.).

III.2. Comment entrer en union libre ?

Thiriat (op.cit.) constate que, à travers des liens d'amitiés et de fiançailles, les filles cherchent et acquièrent de plus en plus d'indépendance par rapport à la famille et à la société. Les relations sexuelles peuvent par-là être comme celles d'un homme et une femme (la fille ne peut pas, dans nombreux cas, refuser la demande de son copain, son amant).

Par contre, dans certains cas comme le remarque la même auteure susmentionnée, l'objectif de se donner (donner son sexe pour la fille) est, dans certains cas, un moyen d'attirer son amant. La jeune fille pense qu'en couchant avec celui-ci, ce sera un des moyens de le conquérir totalement.

Bien qu'elle n'est pas le seul facteur qui implique l'union libre, nous avons constaté que la presque totalité de nos informatrices sont tombées enceintes avant leur entrée en union libre. Au cours de notre enquête, nous nous sommes permis de poser certaines questions sur la gestion de la sexualité chez les jeunes bien qu'il ne soit pas le sujet de notre recherche et nous avons constaté que les rapports sexuels sont monnaie courantes chez les jeunes d'où ces grossesses pré-nuptiales.

Toutefois, cette entrée en union conjugale, malgré la grossesse, est consentie entre les deux partenaires dans la plupart de cas. En effet, les couples en union libre mettent en avant l'amour. A travers notre enquête, les informateurs aimaient dire que : « l'essentiel, c'est l'amour ».

Ce sentiment d'amour semble être le moteur de cette confiance que la femme porte à l'homme et vice versa et qui les amène à vivre maritalement comme mari et femme sans qu'aucune loi sociale et civile ne soit là pour les protéger.

III.3. La ville de Bujumbura, un lieu favorable à l'union libre

En termes de choix individuels, la ville est un milieu favorable qui permet l'observation des phénomènes sociaux.

Dans son article sur « les unions libres en Afrique subsaharienne », Thiriat (op.cit., p.82) fait remarquer que *la ville africaine paraît comme un centre d'expérimentation des nouveaux comportements*. En d'autres termes, les changements matrimoniaux depuis longtemps observés dans le monde occidental comme le notent certains auteurs entre autres la baisse de la nuptialité et de la natalité, la croissance du divorce, la démocratisation sexuelle, etc., furent répandues dans la ville africaine sous l'effet du diffusionnisme.

L'auteure ajoute en outre, que ces transformations observées ne sont qu'un élément d'un changement social global marqué par l'acquisition progressive d'une plus grande indépendance des individus vis-à-vis du groupe.

Ainsi, la ville de Bujumbura est une ville cosmopolite du pays où coexistent plusieurs individus de différentes cultures. C'est un lieu interculturel et multiculturel. Le poids de la tradition n'y est pas très prononcé. C'est aussi un milieu où le taux de scolarisation est le plus élevée du pays, ce qui favorise une acquisition et transmission des pratiques culturelles d'ailleurs.

A propos de la facilité du milieu par rapport à l'entrée en union libre, nos informateurs concordent sur le fait que la ville de Bujumbura (notre terrain d'enquête) constitue un terrain favorable au niveau d'entrée en union libre. L'anonymat, l'individualisme et la diversité culturelle sont soulignés comme facteurs favorisant cette forme d'union que dans le milieu rural. Nos informateurs avancent également que les autorités administratives ne courent pas après les personnes en union libre. C'est à comprendre dans la mesure où, dans le milieu urbain il est difficile reconnaître l'identité matrimoniale de tous les couples.

Ici à Bujumbura, personne ne saura que vous vous êtes unis légalement ou illégalement (Clément, 38 ans, pentecôtiste, l'entretien du 23/07/2021).

En milieu urbain, il est facile de se cacher contre la loi légale et sociale. Par conséquent, la ville, plus particulièrement, celle de Bujumbura, est un lieu propice au phénomène d'union libre.

Conclusion du troisième chapitre

Au terme de ce chapitre, nous venons de passer en revue les implications de l'union libre au Burundi. Il était question d'interpréter et discuter les points de vue des informateurs sur les avantages et les inconvénients de la conjugalité en union libre.

Ainsi, a-t-il été constaté que les hommes montrent beaucoup plus les avantages que présentent l'union libre alors que les femmes qui se sont exprimées sur ce sujet, montrent que c'est un choix contraint aux circonstances surtout de grossesses prénuptiales. Les hommes qui se sont exprimés sur ce sujet donnent le sens de leur choix. Ils avancent que c'est un choix raisonné surtout pour minimiser les dépenses mais aussi pour garder leurs femmes soumises. Nous avons aussi montré le processus et les conditions d'entrée en union libre.

La variable amour fait que les couples en union libre se fassent confiance et vivent maritalement sans qu'aucune institution sociale, juridique ou religieuse ne les reconnaisse.

Enfin, nous avons montré la pertinence de la ville de Bujumbura en tant qu'espace d'observation du phénomène qui fait objet de notre étude. La ville de Bujumbura présente, à cet effet, un espace favorisant la conjugalité en union libre.

CONCLUSION GENERALE

Cette étude s'intitule *Etude anthropologique de l'union libre au Burundi : analyse des facteurs déterminants*. En effet, sur base de la littérature à notre disposition sur le phénomène de l'union libre, nous avons élaboré un guide d'entretien en vue de chercher des réponses auprès des informateurs par rapport à nos quatre objectifs que nous nous sommes donnés au départ. Ces objectifs sont : comprendre les facteurs à la fois culturels et sociaux qui expliquent la persistance de l'union libre ; comprendre les perceptions sociales sur l'union libre ; connaître les effets de l'union libre et envisager des perspectives politiques et culturelles sur la gestion des mariages. La question centrale de ce travail est de savoir pourquoi le phénomène de l'union libre persiste malgré les marginalisations sociale, politique et religieuse.

Pour rappel, la problématique avait débouché sur trois hypothèses : le phénomène de l'union libre est motivé par les contraintes économiques (le coût du mariage et l'incapacité de payer la dot) et la nécessité de se marier malgré les exigences de la modernité ; le phénomène d'union libre est une réponse aux exigences politiques, sociales et religieuses coercitives qui empêchent les gens de matérialiser leur volonté de faire le mariage comme bon leur semble ; la persistance de l'union libre est liée au fait que la gestion du copinage et des fiançailles n'est pas rigoureuse et conséquente.

Comme les objectifs, toutes les hypothèses découlent de la problématique et de la revue de la littérature. Ils trouvent des réponses à la partie empirique de notre travail.

Ainsi, le travail était subdivisé en trois chapitres. S'agissant du premier chapitre, il s'est intéressé sur la méthodologie et les méthodes d'analyse des résultats de notre sujet. En effet, la méthode qualitative à travers sa posture compréhensive, nous a permis d'abord de repérer les personnes à enquêter (technique de boule de neige), de recueillir des données de terrains (récits de vie, etc.) à travers des entretiens semi-directifs, de les traiter et de les analyser à travers le modèle d'analyse thématique. De plus, nous nous sommes inspirés de deux théories dans la compréhension des facteurs déterminants de l'union libre au Burundi. Il s'agit entre autres de la théorie de pauvreté relationnelle et la théorie du choix rationnel.

Le deuxième chapitre s'est penché sur les perceptions sociales du mariage et de l'union libre au Burundi. Il comprend deux thèmes. Le premier thème concerne les perceptions sociales du mariage au Burundi.

Le mariage est envisagé sous un caractère coercitif. Il comprend trois dimensions étroitement liées. Il s'agit, entre autre, de la dimension culturelle dans laquelle, la dot est un facteur déterminant, un élément clé dans le mariage.

A travers les données ethnographiques, il a été constaté que la dot, bien qu'il y ait différentes perceptions selon une grande partie de nos informateurs, est mise en cause surtout par son caractère lié à son glissement de bien en nature et symbolique au cadeau pécuniaire négociable. La dot est vue comme un prix, par conséquent un élément facultatif, une indemnité et un non-sens ou un gaspillage inutile. Néanmoins, elle reste un signe de respect et de reconnaissance, une nécessité selon certains informateurs.

La deuxième dimension du mariage au Burundi est politique. Il est matérialisé par l'inscription du couple à l'état civil. Elle est vue comme contraignante par presque la totalité d'hommes en union libre, mais comme une protection par les femmes en union libre.

Quant à la troisième dimension (la dimension religieuse), le mariage est un sacrement dans la morale chrétienne. L'union libre est vue, dans ce cas, comme un péché, une abomination. Au Burundi, le mariage implique, dans la plupart de cas, une succession de ces trois dimensions.

Eu égard à toutes ces exigences, le mariage est vu par nos informateurs comme contraignant et couteux. Mais, certaines personnes parmi nos informateurs le voient comme un honneur. Néanmoins, tous nos répondants concordent sur le coût cher du mariage. Cette thématique confirme notre première hypothèse selon laquelle les contraintes économiques de payer la dot et la nécessité de la dynamique matrimoniale suite aux exigences de la modernité ont une implication sur le choix d'union libre.

S'agissant de la deuxième thématique du sujet, il traite les perceptions sociales d'union libre au Burundi. Nous avons d'abord relevé les causes. Nous avons constaté que plus de la moitié de nos enquêtés sont entrés en union suite à la grossesse. La grossesse est un facteur qui entraîne, dans la plupart de cas, une union conjugale sous peur de mettre au monde étant encore célibataire. Cependant, certains répondants affirment que la grossesse pré-nuptiale est, dans la plupart de fois, un accident qui s'improvise dans le plaisir sexuel. En raison du coût cher du mariage, l'union libre est une alternative, une option pour minimiser les dépenses.

La fréquence de grossesse pré-nuptiale comme cause principale des unions libres chez la plupart de nos informateurs révèle, en quelques sortes, une gestion non conséquente des fiançailles et de copinage chez les jeunes.

Elle montre que les jeunes font des rapports sexuels non protégés, d'où les grossesses prénuptiales, les avortements et les Infections Sexuellement Transmissibles peuvent en résulter. Les grossesses prénuptiales peuvent aussi être liées au manque d'informations suffisantes sur la santé sexuelle et reproductive chez les jeunes, l'accès limité aux moyens de contraceptions sûrs et abordables, etc.

Par ailleurs, l'union libre est vue par nos informateurs surtout les femmes comme une contrainte plus tôt qu'un choix en situation de grossesse prénuptiale. Par contre, elle est perçue par certains hommes enquêtés comme une forme de maintenir le pouvoir de l'homme sur la femme. C'est aussi, en quelques sortes, du mariage à essai comme nous le lisons dans les motivations de certains enquêtés. Il a été ajouté d'autres causes notamment les soucis judiciaires, surtout quand on a engrossé une jeune fille socialement mineure. L'union libre est présentée comme une option pour échapper aux poursuites judiciaires. Quant à l'influence sociale, c'est notamment la pression des parents ou des pairs qui porte sur un jeune homme ou une jeune fille qui tarde de se marier. Quand il n'a pas des moyens financiers, il peut recourir à l'union libre car elle est moins exigeante que le mariage.

Après avoir relevé les causes bien que non exhaustives, nous avons réservé un point sur les représentations sociales du couple en union libre. Ainsi, cinq représentations sociales du couple en union libre. Ce sont notamment une mauvaise conduite, mais aussi un choix normal, une pratique qui déshonore les concernés, un choix qui requiert une mauvaise image dans la société et enfin une marque d'un couple pauvre.

S'agissant du troisième chapitre, il s'est focalisé sur les implications sociales d'union libre. Nous avons montré les avantages et les inconvénients de l'union libre. L'union libre est moins couteuse et moins contraignante. Par contre, la rupture du couple en union libre est plus facile, ce qui rend instable le couple, surtout la femme.

En bref, à travers cette recherche, nous avons montré que l'union libre est liée à plusieurs facteurs (économiques, socioculturels, démographiques, politiques et psychosociologiques). L'union libre est brièvement une union conjugale fondée sur l'amour et la contrainte. C'est l'amour et la confiance que les individus se font qui fait qu'ils opèrent une union conjugale purement privée. C'est aussi une union conjugale sous contrainte dans la mesure où elle est circonstancielle dans certains cas. Elle fait objet de marginalisations sociales et légales.

Enfin, nous ne pouvons pas prétendre relever et expliquer tous les facteurs déterminants de l'union libre au Burundi à travers cette présente étude. Le travail comporte des limites.

Nous nous sommes limités à une approche qualitative. Pour aller plus loin, d'autres démarches notamment les démarches quantitative et quali-quantitative sont nécessaires. En de cela, cette étude nécessite une interdisciplinarité telle que : la psychologie, les sciences économiques et les sciences juridiques.

Ainsi donc, nous avons fait le présent travail dans une perspective de contribuer à la science. Il est une contribution dans la discipline de socio-anthropologie de la famille, du genre et de la sexualité. Aussi, ce travail fournit d'amples informations sur les raisons d'entrée en union et pourrait permettre aux décideurs politiques de prendre des mesures adéquates.

RECOMMANDATIONS

Dans cette étude, nous nous sommes proposé d'envisager des perspectives politiques et culturelles sur la gestion du mariage. A cet effet, nous émettons nos recommandations permettant d'indiquer, d'abord, des solutions pratiques par rapport au phénomène d'union libre, ensuite, proposer des nouvelles pistes de recherches pour continuer à enrichir cette étude.

Ainsi, nous aimerions demander :

A l'Etat burundais :

- de mener une recherche qualitative à travers l'ISTEEBU sur les perceptions sociales du mariage et d'union libre au Burundi ainsi qu'une enquête quantitative qui permettrait de montrer les chiffres actualisés des cas d'union libre. C'est-à-dire une étude qui couvre tout le pays pour enfin comprendre comment réorganiser le mariage au Burundi. Car la famille est une unité sociale qui nécessite d'avoir des fondements anthropologiques solides.
- de reconnaître l'union libre comme une sorte de mariage à part entière, car c'est une réalité sociale au Burundi et mettre en place une loi qui régit le couple en union libre pour protéger la femme ; l'homme et l'enfant en cas de rupture. Car il a été remarqué que le phénomène d'union libre résiste à la loi qui l'interdit et aux marginalisations sociales auxquelles le couple en union libre fait face.
- dans notre étude, l'organisation des cérémonies du mariage actuel est considérée par nos informateurs comme un casse-tête. Une fête sociale qui emporte de dépenses grotesques. Il serait mieux que l'Etat s'y investisse et organise des séances de mobilisation de la population dans une perspective de changement de mentalités, dans le but de faire comprendre à la population d'organiser la fête chacun selon ses moyens.
- de faire travailler ensemble les anthropologues, les sociologues et les juristes pour faire face aux problèmes sociaux. Les anthropologues permettent de comprendre le fondement des choix individuels dans une perspective culturelle, les sociologues permettent de comprendre les comportements sociaux, les rapports entre les individus et les groupes tandis que le législateur fixe des limites de l'homme dans ses actions. Pour que les mesures du législateur ne vouent pas à l'échec, certaines mesures sont nécessaires après des enquêtes anthropologiques et sociologiques auprès des personnes concernées pour connaître avant tout leurs points de vue.

- de financer et soutenir à grande échelle le domaine de la recherche scientifique, car c'est l'une de bonnes voies pour connaître et comprendre l'homme et d'en prendre des décisions adéquates.

Nous sollicitons également à l'Université du Burundi:

- d'augmenter le temps consacré à la réalisation des mémoires pour approfondir la recherche.
- d'organiser des séminaires et colloques sur les questions sociales et plus particulièrement sur la famille, le couple et la sexualité et encourager les chercheurs dans ce domaine. Car les enjeux sociaux sont connus grâce à ces types de recherches.

Nous recommandons enfin, à nos cadets, étudiants et futurs étudiants en sciences sociales :

- de nous emboîter le pas en faisant une large étude de l'union libre.
- d'étudier par exemple, le phénomène des grossesses prénuptiales (ses causes et ses implications), le statut social d'une mère célibataire, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

1. Antoine, P. et Marcoux, R. (dir.) (2014). *Le mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*. Québec: Presses de l'Université de Québec.
2. Beaud, S. et Weber, F. (2008). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
3. Bigangara, J.B. (1986). *Pour une anthropologie de la famille et du mariage traditionnel au Burundi*. Bujumbura : Presses Lavigerie.
4. Calvès, A.-E. et N'Bouke, A. (Octobre, 2018). Le mariage, l'union libre et le nouveau contexte de formation de la famille à Ouagadougou. In *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique* (pp.243-262). Québec : Presses de l'Université du Québec.
5. Calvès, A.-E. (2007). Trop pauvre pour se marier ? Crise de l'emploi urbain et entrée en première union des hommes au Burkina Faso. *Population*, vol. 62(2), pp 339-359.
6. Charlier, J.E. et Campenhoudt, L. V. (dir.) (2014). *4 méthodes de recherche en sciences sociales. Cas pratique pour l'Afrique francophone et le Maghreb*. Paris : Dunod.
7. Fayard, D. (2002). in Georg Simmel, *Les pauvres*, Ed. PUF/Quadrige ,102p, introduction de Serge Paugam et Franz Schultheis, traduit de l'allemand par Bertrand Chockrane. Disponible sur <https://www.revue-quartmonde.org/9387?lang=fr> consulté le 22/06/2021.
8. Kouassignan, G.A. (1974). *Quelle est ma loi? Tradition et modernisme dans le droit privé de la famille en Afrique noire francophone*. Paris : Editions A. Pedone.
9. Landsheere, G. de. (1982). *Introduction à la recherche en éducation*. Paris : Colin Bourrelier.
10. Legrand, T.K. et Younoussi, Z. (2009). Consensual unions in Burkina Faso: Trends and determinants. *Canadian Studies in Population*, 36(3-4), pp. 267-294.
11. Mair, L. (1971). *Le mariage : étude anthropologique*. Paris : Petite Bibliothèque Payot. (Traduit de l'anglais par Marie Matignon).
12. Malinowski, B. (1929). *La vie sexuelle des sauvages du Nord-Ouest de la Mélanésie, description ethnographique des démarches amoureuses, du mariage et de la vie de famille des indigènes des îles Trobriandais (Nouvelle Guinée)*. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
13. Manirakiza, A. (2018). La régulation de la conjugalité en union libre au Burundi : une approche singulière, légalement critiquable et aux effets potentiellement pervers. *Librairie Africaine d'Etudes Juridiques*, vol.5. pp 258-279.

14. Meyer, H. (1984). *Les Barundi. Une étude ethnologique en Afrique orientale*. Édition critique [monographie], Traduit par Françoise Willmann, (Ed. Jean-Pierre Chrétien), Publié par la Société française d'histoire des outre-mer.
15. Mondain, N et Delaunay, V. (2006). La vie avant le mariage: les grossesses pré-nuptiales chez les Sereer Siin au Sénégal. *Actes d'enfants d'aujourd'hui : diversité des contextes, pluralité des parcours : Tome 2*, Dakar, 10-13 Décembre 2002, 2. AIDELF/PUF, Paris, pp. 799-814.
16. Mucchielli, R. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris : Editions Armand Colin.
17. Navas, J. (dir.) (1974). *Famille et fécondité au Burundi. Enquête sociologique*. Bujumbura : Le Centre Socioreligieux de l'Episcopat du Burundi et de la Faculté des Sciences Economiques et Administratives.
18. Ntahokaja, J.B. (1978). *Imigenzo y'ikirundi*. Bujumbura : Presses Lavigerie.
19. Pires, A. (1997). Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Collection « Les sciences contemporaines ».Ecole de criminologie, Université d'Ottawa. Article publié dans l'ouvrage sous la direction de Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires [Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives] (1997). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, pp.113-169. *Première partie : Epistémologie et théorie*. Montréal : Gaétien Morin, Editeur.
20. Poisson, Y. (1990). *La recherche qualitative en éducation*. Québec : PUQ.
21. Quilodrán, J. (1999). L'union libre en Amérique latine : aspects récents d'un phénomène séculier. *Cahiers québécois de démographie*, 28(1-2), 53–80. URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010259ar>.
22. Quivy, R. et Campenhoudt, L.V. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. 2^{ème} éd. Paris : Dunod.
23. Radcliffe-Brown, A.R. et Daryll, F. (1967). *African systems of kinship and marriage*. London (New-York- Toronto): Oxford University Press (Published by International African Institute).
24. Raymond, G. (1965). *Le consentement des époux au mariage (étude du droit positif français)*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence.

25. Raymond, G. (1999). *Ombres et lumières sur la famille*. Paris : Bayard Editions / Centurion.
26. Rubelin-Devichi, J. (dir.). (1986). *Les concubinages : approche sociojuridique*. Paris : Editions du CNRS, (Tome1).
27. Singly, F. de. (2005). *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*. 2^{éd}. Paris : Armand Colin.
28. Tarby, A., Husquin, P. et Saint-Louvent, F. de. (1987). *Le mariage, l'union libre, les enfants*. Paris: Editions Casteilla.
29. Thiriat, M.-P. (1999). Les unions libres en Afrique subsaharienne. *Cahiers québécois de démographie*, vol. 28 (1-2), pp 81-115.

Thèses et mémoires

1. Assoumou, A. (1998). *Le mariage à la dot chez les fang du Gabon*. Québec : Université Laval, Faculté des Sciences Sociales, Département de Sociologie (Thèse de Doctorat).
2. Banzubaze, P. (1987). *De la théorie du mariage de fait*. Bujumbura : Université du Burundi, Faculté de droit (Mémoire de Licence).
3. Barengayabo, M. (1973). *Le vrai visage de la dot au Burundi sous l'éclairage des lois et coutumes de l'Afrique noire*. Rome (Thèse de Doctorat).
4. Bounang-Mfoungué, C. (2012). *Le mariage africain entre tradition et modernité: étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*. Université Paul-Valéry Montpellier III (Thèse de Doctorat).
5. Hannecart, C. (2014). *Des musiciens sur les scènes locales en le Nord de France : formes et enjeux de la pluriactivité et des pratiques de création collective*. Université de Lille (Thèse de Doctorat).
6. Manirakiza, E. (2004). *Approche diachronique des rites et cérémonies du contrat matrimonial au Burundi : de la période coloniale à nos jours*. Bujumbura : Université du Burundi, FLSH/Histoire (Mémoire de Licence).
7. Nikuze, B. (2020). *Analyse des modalités d'entrée dans la vie adulte des jeunes confrontés au chômage*. Bujumbura : Université du Burundi (Mémoire de Master).
8. Ntakabanyura, J. (1987). *Approche psychosociologique de la pratique d'« ugucikiza » à travers les représentations y relatives chez les paysans de la zone Bugendana*. Bujumbura: Université du Burundi /FPSE (Mémoire de Licence).

Rapports et autres documents consultés

1. Belleau, H. (2007). L'union de fait et le mariage au Québec : analyse des similitudes et des différences. *Institut National de la Recherche Scientifique*. Urbanisation, Culture et Société (Rapport scientifique).
2. *Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris, 1994.
3. République du Burundi, Ministère de l'Intérieur (Bureau Central du Recensement) : Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Burundi 2008, volume 3 : analyse Tome 4 : état matrimonial et nuptialité, Bujumbura, avril 2011.
4. Loi n° 1/ 13 du 22 Décembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.

Sites internet consultés

1. <https://www.lavieeco.com/societe/union-libre-dans-les-pays-arabes-de-plus-en-plus-les-jeunes-sy-mettent>. Consulté le 22/10/2020 à 5h05min.
2. <https://blog.questio.fr/alternative-methode-de-la-boule-de-neige?cn-reloaded=1> , consulté le 22/10/2020 à 16h50 min.
3. <https://amp.rfi.fr/afrique/20180110-burundi-unions-libres-passibles-sanctions>, consulté le 28/12/2020 à 15h30 min.
4. <https://liturgie.catholique.fr/accueil/mariage-et-ordre/le-mariage/833-le-sacrement-de-mariage-un-acte-deglise/>, consulté le 15/02/2021 à 17h8min.
5. <https://www.revue-quartmonde.org/9387?lang=fr>, consulté le 22/06/2021.
6. <https://nospensees.fr/theorie-du-choix-rationnel-quelle-est-la-logique-de-nos-decisions/>, consulté le 22/06/2021 à 5h.

ANNEXES

Guide d'entretien**Texte de consentement**

Je m'appelle NDAYIKENGURUKIYE Didace, je suis étudiant à l'Université du Burundi, dans la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, en Master 2 en Socio-anthropologie. Je suis dans une phase de récolte des données dans le cadre du mémoire de fin d'études du deuxième cycle universitaire. Dans mon étude, je voudrais comprendre les raisons d'entrée en union libre chez les jeunes. Je suis conscient que ce que vous allez me dire me sera d'une grande importance pour la réalisation de mon mémoire et j'en serai toujours reconnaissant. Je vous assure que les informations que vous allez me fournir seront gardées confidentiellement et seront traitées sous l'anonymat⁷ simplement pour usage scientifique. Ainsi, pour y arriver, votre point de vue compte beaucoup et il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse. Vous êtes libre donc dans votre réponse. En cas d'incompréhension de la question, n'hésitez pas à me le dire pour vous éclaircir de plus. Je vous remercie vivement de bien vouloir sacrifier votre temps pour cet entretien.

⁷ Les prénoms des informateurs ont été transformés pour garder leur anonymat.

Catégorie I : Les personnes ayant vécu ou qui sont encore en union libre après la loi de 2016 contre l'union libre à aujourd'hui

Profils des informateurs

Informateur (-trice)	Age	Etat matrimonial avant l'union	Niveau d'étude	Profession	Religion (église)	Région d'origine	Résidence Lors d'enquête	Date d'entretien
1. Claver	28ans	Entré en union après avoir engrossé une jeune fille en 2018	-	Maçon	Catholique	Bujumbura	Kanyosha	28/06/2021
2. Paul	28ans	Entré en union en 2018 après avoir engrossé une jeune fille	Bachelier	Employé du privé	Catholique	Bujumbura	Kanyosha	28/06/2021
3. Christella	30ans	Entrée en union avec grossesse en 2020	A2	Chômage	Protestante	Rumonge	Kajaga	05/07/2021
4. Anne	29ans	Entrée en union avec grossesse en 2019	Etudiante	Etudiante	Catholique	Kirundo	Mugoboka	07/07/2021
5. René	32ans	Entré en union en 2018 après avoir engrossé sa fiancée	Bachelier	Employé du privé	Pentecôtiste	Muyinga	Kanyari	16/07/2021
6. Désiré	30ans	Célibataire quand il a entré en union en 2020	Niveau secondaire	Aide maçon	Protestant	Bujumbura	Gasenyi	16/07/2021
7. Pacifique	30ans	Entré en union fin 2017 après avoir engrossé une fille	Bachelier	Employé du privé	Protestant	Kirundo	Gasenyi	16/07/2021
8. Nestor	31ans	Entré en union en 2018 après avoir engrossé une jeune fille	Lauréat des humanités générales	Agent de sécurité	Catholique	Mwaro	Musaga	18/07/2021
9. Henriette	24ans	Entrée en union avec grossesse en 2018	Niveau secondaire	-	Protestante auparavant	Bujumbura -Mairie	Kamenge	20/07/2021
10. Gloria	25ans	Entrée en union avec grossesse en 2017	Etudiante	Etudiante	Catholique	Bujumbura	Kamenge	20/07/2021

11. Innocent	37ans	Célibataire quand il a entré en union en 2018	-	Cordonnier	Non pratiquant	Kayanza	Mugoboka	21/07/2021
12. Clément	38ans	Entré en union en 2018 après avoir engrossé une jeune fille	Niveau primaire	Commissionnaire	Pentecôtiste	Karusi	Buterere	23/07/2021
13. Asman	27ans	Célibataire quand il a entré en union en 2019	Niveau primaire	Abatteur	Musulman	Ngozi	Buterere	23/07/2021
14. Noé	28ans	Célibataire quand il a entré en union en 2020	Niveau secondaire	Maçon et peintre	Protestant	Bujumbura	Gihosharural	23/07/2021
15. Aimé	29ans	entré en union en 2017 après avoir engrossé une fille	Bachelier	Chômage	Catholique	Bubanza	Carama	25/07/2021
16. Christiane	19ans	Entrée en union avec grossesse en 2019	Secondaire	Aide maçon	Protestante	Kayanza	Kamesa	29/07/2021

I. Les perceptions sociales du mariage

1. C'est quoi le mariage pour vous ?
2. Quelles sont les conditions essentielles selon vous pour dire que l'union est un mariage ? Pourquoi ?
3. Entre le mariage et l'union libre lequel préféreriez-vous ? Pourquoi ?
4. Que pensez-vous de la dot ?
5. Etes-vous pour ou contre la dot ? Pourquoi ?
6. Dans le mariage actuel, quelles sont les étapes à supprimer ? Pourquoi ? Lesquels faut-il maintenir ? Pourquoi ?

II. Les raisons explicatives de l'union libre au Burundi

1. Pouvez-vous nous raconter les raisons qui vous ont poussé à faire l'union libre ?
2. Selon vous, quelles sont les causes des unions libres ?
3. Comment vous êtes-vous fait reconnaître auprès de vos familles par alliance (vos beaux-parents) ?
4. Comment êtes-vous vu par la société que vous côtoyez ?

III. Les implications sociales d'union libre

1. Selon vous, quels sont les avantages et les inconvénients de l'union libre ?
2. Selon vous, quels les inconvénients de l'union libre ?
3. Quelles sont les représentations sociales du couple en union libre ?

IV. Les spécificités de la ville de Bujumbura par rapport aux autres régions

1. Selon vous, comment la ville de Bujumbura est-elle un lieu favorable ou pas pour entrer en union libre ? Pourquoi ?

Catégorie II : Les questions propres aux personnes célibataires.**Profil des informateurs**

Informateur (-trice)	Age	Niveau d'étude	Profession	Religion (église)	Région d'origine	Résidence Lors d'enquête	Date d'entretien
1. Emilienne	25ans	Secondaire	Agent de sécurité	Protestante	Bururi	Ngagara	21/07/2021
2. Thierry	22ans	Primaire	Travailleur domestique	Protestant	Karusi	Nyakabiga	26/07/2021
3. Pamphile	29ans	Universitaire	Journaliste	Catholique	Ruyigi	Gihosha rural	26/07/2021
4. Bruce	29ans	A2	Tendeur de crédits électroniques	Catholique	Cankuzo	Gasenyi	27/07/2021
5. Ado	29ans	Universitaire	Etudiant	Catholique	Rumonge	Kinanira	07/09/2021
6. Digne	27ans	Universitaire	Etudiante	Pentecôtiste	Muramvya	Rohero	07/09/2021

Questions :

1. Dans le mariage actuel, quels seraient les étapes à laisser ou à maintenir? Pourquoi?
2. Actuellement à Bujumbura, l'union libre est-elle un mythe ou une réalité ? Comment ?
3. Selon vous, quelles sont les raisons qui poussent les jeunes à entrer en union libre ?
4. Entre le mariage et l'union libre, lequel présente plus d'avantages ? Pourquoi ? Lequel envisageriez-vous ? Pourquoi ?
5. Comment appréciez-vous un couple en union libre ?

Catégorie III : Les questions pour les personnes mariées**Profils des informateurs**

Informateur (-trice)	Age	Niveau d'étude	Profession	Religion (église)	Région d'origine	Résidence Lors d'enquête	Date d'entretien
1. Shabani	37ans	Secondaire	Plombier	Musulman	Muyinga	Kanyosha	02/08/2021
2. Francis	35ans	Universitaire	Enseignant	Catholique	Mwaro	Musaga	04/08/2021
3. Stéphanie	52ans	Secondaire	Démisionnaire	Catholique	Muramvya	Rohero	07/09/2021
4. Jeanine	47ans	Primaire	Commerçante	Pentecôtiste	Ngozi	Nyakabiga	08/09/2021
5. Catherine	48ans	Universitaire	Enseignante	Protestante	Bururi	Musaga	08/09/2021

Questions :

1. Actuellement à Bujumbura, l'union libre est-elle un mythe ou une réalité ? Comment ?
2. Selon vous quels seraient les facteurs qui empêcheraient les jeunes à contracter un mariage aujourd'hui?
3. Le mariage tel qu'il est organisé est-il favorable ou non aux jeunes ? comment ?
4. Quel est reproche faites-vous de l'union libre? Pourquoi?
5. Comment interprétez-vous la persistance de l'union libre au Burundi en général et à Bujumbura en particulier ?
6. Comment appréciez-vous un couple en union libre ?